LE POLONAIS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA POLOGNE.

POLITIQUE.

MARCHE CONQUÉRANTE DE LA RUSSIE.

ESQUISSE DES PEUPLES QU'ELLE A SOUMIS, DEPUIS LE MILIEU DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

La Russie, on peut le dire, est née d'hier, et déjà elle couvre le tiers du globe. Elle est barbare, sauvage, brute encore; et c'est à cause de sa barbarie qu'elle est plus terrible, plus à craindre, plus inévitable. Elle ne s'énervera pas dans les vices d'une civilisation décrépite; toujours forte et fière, elle ira à son but, et les obstacles, si elle en trouve, ne feront que l'irriter, et la pousser de plus en plus à poursuivre son système d'envahissement.

Aujourd'hui, rien ne s'oppose à son triomphe. Ses armées de Cosaques et de Baskirs peuvent parcourir le monde l'épée à la main, et jeter des fers aux nations; la résistance qu'ils trouveront sera impuissante : tôt ou tard l'Europe et l'Asie doivent succomber, et l'empire universel rêvé par tant de conquérans, par tant de grands rois, sera réalisé par le chef des barbares du nord.

L'empire turc, usé et vermoulu, chancelle, et tombera demain à l'apparition du premier soldat russe qui viendra planter la croix grecque sur Sainte-Sophie, et renverser le Croissant.

Nos prévisions sont peut-être sans fondement; mais nous croyons que le moment est venu, et que la Russie sera, au premier jour, maîtresse de Constantinople. L'empire des Turcs s'écroule. Abandonnant quelques lambeaux de sa facile conquête à la vieille Autriche, le czar va devenir paisible possesseur des rives du Bosphore, et de cette Constantinople si en-

viée depuis long-temps des autocrates russes. Constantinople sera de nouveau la capitale d'un vaste empire, et le point de départ pour les conquêtes futures à l'orient et au sud.

La Grèce, trop faible encore, subira le sort de la Turquie. Il y a d'ailleurs trop de sympathies entre les Grecs et les Russes pour que cette fusion des deux peuples ne s'opère pas complétement. Une fois maîtres de la Thrace, les czars réclameront la Livadie, la Morée et les îles, comme un héritage de l'empire d'Orient. Ainsi la Grèce jeune et renaissante peut et doit être regardée comme une province de la Russie.

Par ses conquêtes dans la Circassie et la Géorgie, la Russie s'est ouvert les portes de l'Asie méridionale. Dès qu'elle a eu planté son étendard sur le Caucase, elle a pu se promettre un triomphe facile et brillant sur ces riches contrées où s'élevèrent, dans la première antiquité, de si puissans empires. Elle ne déguise plus ses projets ni sur l'Orient ni sur l'Occident. Il a été facile de voir, par les largesses de Nicolas aux seigneurs hongrois et galiciens dans son dernier voyage dans les états d'Autriche, que le czar veut se faire des partisans dans les populations slaves qui vivent encore sous le sceptre du troisième oppresseur de la Pologne. En Orient, la Russie en veut aux possessions anglaises de l'Inde : la Perse ne saurait l'arrêter ; elle est trop vieille, trop usée ; elle est encore plus caduque, plus vermoulue que la Turquie : elle tombera sous les mêmes coups. L'empire des Béloutgis, celui des Afghans et l'Inde entière seront conquis sans difficulté ; alors elle resserrera de tous les côtés, au nord et au sud, la Chine sa rivale, et elle tentera de l'entamer.

Ainsi, du côté de l'Orient, point d'obstacle direct à la conquête. Si elle en trouve, ce ne sera qu'au dernier pas, alors qu'elle voudra être unique maîtresse dans cette partie du monde.

Du côté de l'Europe, la Russie se trouvera bientôt en contact avec la Prusse et l'Autriche. Dès que le partage de la Pologne a été consommé, la Russie s'en est repentie : elle la veut tout entière ; elle lui appartient, elle l'aura. Si elle laisse des provinces entre les mains de l'Autriche et de la Prusse, ce n'est qu'en dépôt, comme fidéi-commis. Ces provinces seront elles-mêmes le sujet de la collision ; la Russie les réclamera comme appartenant à l'ancienne Pologne, et dès lors les

oppresseurs de ce peuple infortuné se déchireront entre eux pour se disputer ses dernières dépouilles. On sait que l'Allemagne, divisée en une infinité d'états, est incapable d'opposer de la résistance à une invasion.

Nous ne parlons pas de la Suède. Il est facile de voir que la Baltique ne peut manquer, de même que la mer Caspienne et la mer Noire, de devenir un bassin intérieur de l'empire.

Et c'est, sans doute, à ces derniers momens d'envahissement, que la vieille Europe ouvrira les yeux, et verra ce qu'elle a à attendre d'un peuple ambitieux et capable de tout pour arriver à ses fins.

Voilà les conquêtes futures.

Voyons maintenant les conquêtes passées, et par quels moyens cette puissance s'est élevée presque tout à coup à ce haut degré de force où elle est aujourd'hui montée et d'où elle ne descendra sans doute de long-temps (1).

Rurick, vers le milieu du neuvième siècle, jeta les fondemens de l'empire russe. Mais, jusqu'au milieu du quinzième, on ne voit dans ce pays qu'une infinité de hordes sauvages qui avancent, reculent, livrent les batailles les unes contre les autres, se chassent et reviennent, sont quelquefois réunies en corps de nation par un chef plus entreprenant et plus hardi, et se dispersent presque aussitôt. Aussi, continuellement exposée aux fatales vicissitudes des souverains et des guerres intestines, déchirée par les guerres sanglantes de ses princes désunis, la Russie a été souvent une proie facile pour les étrangers qui l'envahissent et la ravagent. L'anarchie la ronge, lorsque l'invasion ne pèse pas sur elle. Elle n'était alors qu'un pays de passage pour ces barbares qui depuis près de douze siècles faisaient irruption sur l'Europe, sur l'Asie, et renouvelaient ses populations. C'était les dernières convulsions d'une révolution grande et terrible. Dans quelques contrées, la paix et le repos commençaient à se rétablir; les peuples envahisseurs s'étaient civilisés et avaient reçu la religion, les lois, et même en plusieurs lieux les mœurs des nations conquises. Mais, sur les dernières, la tempête se faisait encore sentir. Le volcan jetait alors ses

(1) Dans un prochain article, nous rechercherons les causes qui pourraient amener la chute du trône des czars, et le démembrement de leur empire.

dernières laves, le cratère bouillonnait et mugissait avant de s'étendre. La Russie, avant d'avoir la paix et une situation fixe, devait voir encore s'écouler bien des siècles. Les Cumans, les Bulgares, les Lithuaniens, les Polonais passent et repassent sur elle et la traitent en pays conquis. Une horde sauvage, venue de la Tartarie, vient planter ses tentes au cœur du royaume, et rend tributaires, dans le quatorzième siècle, les descendans de Rurick qui se disputaient et se déchiraient entre eux.

Avant le règne d'Ivan III, vers la fin du quinzième siècle, le trône était tellement avili, que le grand-duc de Moscovie (seul titre que portait alors le souverain) demandait humblement audience aux ministres que l'empereur de Tartarie entretenait dans la capitale des Russes. Ivan, aidé des conseils de son épouse, s'affranchit de ce joug humiliant, vainquit même les Tartares, et mit sur sa tête la couronne de ses anciens maîtres.

Ce prince fut surnommé Grand. C'est lui qui mit à la mode l'ivrognerie chez les princes russes; rarement il passait une soirée sans se plonger dans l'ivresse la plus complète, et cependant il punissait sévèrement ce vice dans les autres. Ivan Basilowitz, son petit-fils, changea son nom de grand-duc en celui de czar. Il avait un grand désir de civiliser ses peuples, et ne put y parvenir. Cependant, il se procura des officiers allemands qui introduisirent quelque discipline dans ses armées. Aussi étendit-il au loin sa puissance. Il vainquit les Tartares et même les Allemands. Un jour qu'il traînait à son char de triomphe un général de cette nation, deux rois tartares prisonniers, témoins de ce spectacle, crachèrent au visage du captif, en lui disant : « Vous avez bien mérité ce traitement, chiens de Germains, pour avoir mis entre les mains des Moscovites le fouet qui vous châtie. »

A cette époque, l'autorité était si précaire, le pouvoir si mal affermi, le trône si chancelant, que personne n'osait prendre le sceptre. Un prince russe nommé Théodore, entre les mains duquel il tomba, après avoir été refusé par plusieurs princes, le jeta avec dédain sur le plancher, en s'écriant : *Soit empereur qui le relèvera!* Un nommé Boris le releva, et monta sur le trône, d'où il descendit volontairement, peu de temps après, pour aller s'enfermer dans un couvent; néanmoins, il reprit presque aussitôt après la couronne.

Ce ne fut pas long-temps après sa mort qu'apparurent les cinq ou six faux Dimitry : drame sanglant et mystérieux dont le secret n'a pu être jamais dévoilé.

Jusqu'ici les Russes, occupés par leurs guerres intestines, n'avaient guère songé à la conquête. Aussi leur empire était-il très restreint. L'autorité de leurs chefs ne s'étendait guère au delà de quelques hordes voisines de Moscou, Kasan et Novogorod. Les conquêtes qu'avaient tentées les grands-ducs et les premiers czars n'avaient été que passagères et tout-à-fait insignifiantes : elles ne pouvaient être durables ; ces peuples étaient trop barbares et le pouvoir des princes trop mal affermi ; la discipline était tout-à-fait inconnue dans les armées. Lorsqu'une guerre était résolue, chaque boïard amenait au rendez-vous ses serfs armés de flèches, de sabres, de bâtons ferrés et de quelques fusils ; pour l'artillerie, elle était presque ignorée. Point d'opérations régulières ; tout se faisait par incursions. On se précipitait sur le pays ennemi qu'on voulait soumettre ou châtier ; on pillait, on dévastait tout, et puis on se retirait emportant le butin. Il restait au vaincu la terre qu'il habitait, si toutefois on laissait dans le pays un seul être vivant.

Avec la maison de Romanof, qui monte sur le trône vers l'an 1645, commence pour la Russie l'ère d'invasion et d'agrandissement. Jusqu'ici elle avait été abattue, humiliée, vaincue, souvent même domptée ; maintenant elle va se lever ellemême et devenir conquérante.

Nous bornerons ici cette esquisse historique que nous avons crue nécessaire pour donner une idée de la monarchie russe jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Depuis cette époque l'histoire de ce pays est mieux connue, et nous croyons superflu de continuer cette analyse. Nous entrerons maintenant dans notre sujet ; nous suivrons les czars russes dans leurs conquêtes rapides et souvent peu coûteuses ; mais nous procéderons par époques et non par règne, car ici le prince est peu de chose, le principe est tout. Le plan d'invasion est tracé. Le fils ne fait que suivre le chemin qu'a montré le père. Romanof, Potemkim, Repnin, Souwarow et Paszkiewicz ont montré le chemin du Bosphore et de l'occident. Ceux qui viendront après eux suivront leurs traces.

Nous allons prendre l'histoire des divers peuples qui ont été

successivement vaincus et soumis par Pierre-le-Grand et ses successeurs. Nous verrons la conquête, commençant par les hordes tartares, s'agrandir et devenir d'année en année plus rapide, et se développer ce principe d'invasion, de monarchie universelle rêvé et résolu par les autocrates successeurs de Pierre Ier.

Lorsque la dynastie de Romanof monta sur le trône en 1645, les possessions russes étaient encore resserrées dans les bornes de l'ancien grand-duché de Moscovie, et ne comprenaient guère que des Russes d'origine slave, et quelques hordes sauvages déjà soumises. Mais l'impulsion était donnée. Le génie des conquêtes était monté sur le trône avec la nouvelle famille. Vers le milieu du siècle, la Russie se développe et s'étend vers le sud. Dolgorouki marche contre les Cosaques du Don, et ouvre cette longue suite de guerres qui devaient soumettre la plus grande partie des peuples d'origine tartare mongole.

En moins d'un siècle sont domptées plus de quarante nations des rives de l'Oural, du Don et du Volga. Cependant, si quelques nations se livrent d'elles-mêmes pour fuir l'anarchie, le joug des Turcs ou les suites de la conquête, ces acquisitions ne se firent pas sans résistance de la part du vaincu, et sans des cruautés inouies de la part du vainqueur.

La peinture que les historiens nous font des cruautés exercées sur ces peuples, est hideuse. Dolgorouki, après avoir dévasté les rives du Don, dresse dans Arséna un tribunal de sang: toutes les rues, tous les environs de la ville présentaient des monceaux de cadavres, de membres déchirés, et des malheureux empalés vivans, qui poussaient des cris épouvantables, et répandaient au loin la terreur. Dans l'espace de trois mois, onze mille personnes condamnées juridiquement furent livrées au bourreau.

En 1690 arrive la révolution qui laisse Pierre Ier maître absolu.

Sous son règne, les possessions russes prennent le nom d'Empire et s'étendent au loin. Ce prince, fier et ambitieux forme de grand projets : mais il sent qu'il a besoin du secours de la civilisation. Il s'efforce de faire de ses états des états européens et policés. Il voit aisément que la lumière ne peut cette fois venir de l'Orient, plongé dans les plus profondes ténèbres. Il porte ses armes en Occident, et la Suède se voit enlever une

partie de ses possessions : presque toutes les nations d'origine finnoise sont réunies à l'empire, et la nouvelle capitale de la Russie s'élève même au milieu d'elles.

Sous ce règne, les conquêtes vers le Sud furent peu considérables, mais elles furent immenses au nord et à l'ouest.

Les hordes de la Sibérie n'ont pas toutes été soumises par la douceur, quoique pour s'en emparer, il ait quelquefois suffi aux czars de reconnaître le pays et d'y envoyer un gouverneur. Il fallut souvent faire marcher de puissantes armées, livrer des batailles sanglantes, et mettre tout à feu et à sang pour soumettre quelques peuplades, et même souvent tout détruire pour conserver la conquête. Dans une petite ville nommée Taras, Pierre I[er] fit empaler en un seul jour sept cents habitans prétendus rebelles, afin d'inspirer de la terreur.

Ainsi les vastes déserts, les sombres forêts de la Sibérie, d'où sont sortis les Huns qui renversèrent l'empire romain, qui envahirent les tartares Usbecks pour les céder, quelques siècles après, aux Russes, furent le théâtre de guerres longues et terribles où les hommes s'égorgeaient pour un des plus mauvais pays de la terre. Mais où ne conduit pas l'ambition et la soif des conquêtes?

Les successeurs de Pierre consommèrent cette invasion de la Sibérie, l'étendirent encore plus loin, et réunirent ainsi une infinité de peuples et de nations à l'empire. Toutes les nations d'origine Samoïède, Toungouse, Kamtchadale, Koriaque, Kourile, Aléoute, etc., etc., cessèrent d'être indépendantes et de former des peuplades libres. En perdant la liberté ces nations perdirent tout, le principe de la vie sauvage et les sentimens qui en sont inséparables, sans que la douce influence de la civilisation et de la religion vinssent prendre leur place. C'est un principe à la cour des autocrates, de laisser aux peuples vaincus leurs mœurs, leurs croyances, quelque dépravées, quelque absurdes qu'elles soient. D'ailleurs comment ces peuples seraient-ils civilisés par un conquérant barbare lui-même, et qui ne parle de religion aux nations conquises que pour rendre plus pesantes les chaînes dont il les charge? Qu'attendre sous le rapport religieux d'un maître qui se proclame le représentant de la divinité, et se sert des prêtres comme de vils instrumens d'ignorance et de corruption ?

Pierre mourut laissant l'empire puissant, redouté et agrandi

d'un tiers. Outre d'immenses contrées au sud et à l'est, il avait joint aux possessions russes et enlevé à la Suède, en 1721, la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie et une grande partie de la Carélie. De l'acquisition de ces provinces, qui sont le grenier de tout le nord, date la prépondérance de la Russie. C'est après les victoires qu'il avait remportées sur Charles XII et qui l'avaient rendu maître d'une grande partie des états de ce prince, que Pierre, orgueilleux de ses triomphes, se fait décerner par son sénat esclave le surnom d'empereur et de Grand.

Catherine Ire exécuta les projets auxquels le czar son époux n'avait pu mettre la dernière main.

Cependant, l'empire s'affermissait et s'agrandissait de jour en jour. Appuyé sur l'Asie dont plus d'un tiers lui appartenait, il étendait au nord et au sud ses longs bras comme pour saisir l'Europe. Revenu des convulsions intestines qu'il avait éprouvées sous les premiers successeurs de Pierre, tout à coup il se met en mouvement. Catherine *le Grand* est victorieuse des Turcs auxquels elle a dicté des lois. Ses flottes passent et repassent triomphantes dans la mer Noire. Dans son orgueil de femme, elle rêve qu'elle a réuni sous son sceptre toutes les nations d'origine slave. Aussitôt elle veut que son rêve se réalise; un prétexte ne manque pas : ses troupes entrent en Pologne où elle a jeté pour roi son premier amant, et l'anéantissement de ce royaume est résolu. La Pologne est d'abord lacérée, mise en lambeaux, et puis tuée, égorgée, et son ennemi se glorifie de sa victoire.

C'est ici un des grands crimes de l'humanité. La Russie fut exécrable du moment qu'elle eut consommé ce meurtre d'une nation; l'Europe fut coupable du moment qu'elle eut laissé s'accomplir ce crime. Nous ne nous arrêterons pas longtemps à ce triomphe de la Russie sur un peuple divisé et indignement trahi. Nous examinerons plus tard cette œuvre infâme, nous mettrons au grand jour, nous flétrirons, comme elle le mérite, la victoire de Catherine et les voies coupables qu'elle employa pour arriver à son but.

Cette Catherine qui tua la Pologne était une femme violente, emportée; elle était le jouet de honteuses passions, l'ambition la plus insatiable la dévorait. C'est en foulant aux pieds le corps de son époux étranglé par ses favoris, qu'elle monte sur le trône, et c'est par des cruautés qu'elle prélude à

ses victoires. Elle s'empare de la Courlande avant même de faire valoir ses droits sur ce duché; elle enlève aux Turcs les Tartares de la Crimée, le Budjiak, le Kuban, Azof, le pays situé entre le Bug et le Dniester; elle dissout la république des Cosaques Zaporogues dont elle réunit le territoire à l'empire. Les dernières hordes tartares des bords de la mer Noire qui avaient jusque là conservé leur indépendance, sont soumises, et les bornes de l'empire reculent vers le Caucase.

Cependant, le partage et la ruine de la Pologne étaient consommés; un des grands projets des Czars était exécuté; mais il en restait un autre. Constantinople, dont le chemin avait été montré à Catherine dans le voyage triomphal qu'elle avait fait dans les provinces nouvellement conquises, était toujours debout, dominant le Bosphore et soumise aux sultans. Catherine croit que c'est encore à elle qu'est réservée la gloire de conquérir Byzance et de chasser les Ottomans de l'Europe. Elle se prépare à marcher elle-même vers le Balkan. Tout est prêt. Zubow venait de porter les armes russes dans la Perse, et de faire de nouvelles conquêtes. De ce côté, il n'y avait rien à craindre, et l'Occident était assez occupé par les grands événemens qui se passaient en France. Catherine fait donc avancer ses armées en toute sécurité, et certaine du triomphe; mais la mort la frappe à la veille d'entrer en campagne.

Les guerres de Napoléon, l'état politique de l'Europe, forcèrent les successeurs de Catherine à ajourner leurs ambitieux projets. Du reste, toujours avides de conquêtes, ils n'ont laissé passer aucune occasion de s'agrandir, tant en Europe qu'en Asie. Ils sont déjà tout-puissans dans la Baltique, la mer Caspienne et la mer Noire. Au premier jour, ils toucheront à la Méditerranée, que leurs flottes parcourent triomphantes, et alors, la grande invasion sera presque terminée; car les plus grands obstacles auront disparu; les chemins seront libres, et l'ancien monde sera attaqué et dompté.

En 1798, par le traité de Téflis, la Russie acquit plusieurs provinces voisines du Caucase. Paul était alors empereur. C'était un prince d'un caractère cruel et bizarre. Les démembremens successifs et partiels de la Pologne, lui persuadent qu'il pourra de même démembrer la France. Les meilleurs hommes de guerre de la Russie conduisent une armée formidable vers l'Occident. Tout plie d'abord, tout cède; les succès de Sou-

warow en Italie sont complets; mais la fortune change; et, écrasé à la bataille de Zurich, le général russe ramène vers l'Orient les débris de son armée, après avoir perdu plus de cent mille hommes.

Paul mourut en 1801.

Alexandre, son fils, lui succède. On dit qu'un crime le fit monter sur le trône. Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, il fut aussi conquérant, et réunit à l'empire de vastes états.

Héraclius, avant-dernier roi de la Géorgie, se voit forcé, après une longue résistance, de se soumettre à la Russie. Son fils Georges lui succède et meurt peu de temps après. Alors la cour de Saint-Pétersbourg nomme un gouverneur de la Géorgie par intérim. Celui-ci y reste jusqu'à l'avénement au trône de l'empereur Alexandre, qui déclare en 1802 la Géorgie acquise à l'empire russe, et fait conduire en Russie les membres de la famille royale. Cette conquête, la première du siècle et du nouveau règne, fut une usurpation.

Alexandre réunit de même à ses vastes états, et toujours par des moyens coupables, le cercle de Białystok en Pologne (1807); la Finlande, qu'il prit à la Suède (1809); le cercle de Tarnopol (1809); l'Imérithie, qui se soumit d'elle-même (1811); un tiers de la Moldavie jusqu'au Pruth, les forteresses de Chocim et de Bender, et toute la Bessarabie, avec Ismaïl, Kilia et Akerman.

En 1813, la paix de Seüva, avec la Perse, lui procure le Daghestan, le Schirvan, Derbent, et en général toute la côte occidentale de la mer Caspienne.

En 1815, le congrès de Vienne lui adjuge, au mépris des droits des nations, la plus grande partie du ci-devant duché de Varsovie. Ainsi Alexandre a fait pour l'agrandissement de l'empire presque autant que nul autre de ses prédécesseurs.

Son successeur marche sur ses traces, et continue l'œuvre gigantesque commencée par Pierre Ier. C'est lui qui, après avoir consommé la réunion de la Pologne à la Russie, recueillera sans doute les débris de la Porte-Ottomane.

Si, dans cette courte analyse de conquêtes faites à différentes époques, par les souverains russes, nous n'avons pas parlé des peuplades étrangères qui à diverses époques sont

venues s'établir dans l'empire, c'est que nous ne les regardons plus comme peuples. Pour nous, ce sont seulement des individus dégradés. Les peuples qui viennent d'eux-mêmes se chercher une patrie sur une terre esclave, ne méritent point le nom de peuples et ne sont dignes que de mépris.

J. M.

LE PAPE ET LA POLOGNE.

Dans le dernier consistoire tenu à Rome, Sa Sainteté s'est plainte amèrement à ses cardinaux du peu de respect que le gouvernement de la jeune reine de Portugal a montré envers le nonce apostolique à Lisbonne, et des projets sinistres que ce même gouvernement a osé manifester contre les immunités de l'Église romaine. « Si de pareils actes se renouvellent et continuent, a dit le pape, je me verrai forcé d'employer les foudres de l'Église que le Tout-Puissant m'a confiées, pour punir les audacieux qui osent m'insulter. »

Sans doute bien des personnes se riront de ces menaces et des foudres impuissantes de l'évêque de Rome. Mais nous, nous ne pouvons qu'approuver la conduite du pape en cette circonstance. Le chef du catholicisme fait bien de défendre ses droits et d'élever la voix contre les atteintes portées au culte et à son autorité.

Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que le pape ne s'est pas toujours montré aussi sévère, et qu'il n'a pas menacé de ses foudres des princes qui ont porté atteinte à la majesté, à la vie du catholicisme, bien autrement que le gouvernement de Lisbonne. Nous sommes des enfans soumis et dociles, chassés de notre patrie pour avoir voulu défendre nos droits, notre liberté, notre religion. Aussi, nous n'avons pu que gémir, lorsque nous avons vu Sa Sainteté approuver en quelque sorte les ukases par lesquels l'empereur Nicolas abolit en Pologne les églises catholiques, destitue les prêtres, confisque leurs biens et dépose les évêques de leur siége, pour substituer à leur place des popes schismatiques. C'est alors, nous le croyons, qu'il fallait se montrer sévère et

se lever pour menacer; en appeler à la chretienté entière, comme les Clément et les Urbain, et réunir les fidèles sous l'étendard de la croix pour marcher contre ce nouveau Mahomet du Nord, qui s'avance à pas de géant et détruit la religion romaine partout où s'étendent ses conquêtes.

Le pape n'a point menacé le czar, et c'est avec douleur que nous avons lu la bulle qu'il adresse au clergé de la Pologne, par laquelle il ordonne d'obéir aveuglément aux ukases de Nicolas, et où il semble approuver les tentatives de l'autocrate pour le renversement du culte catholique. Un pape approuver et sanctionner en quelque sorte les atteintes portées au culte catholique!... c'est ce que nous ne pouvons concevoir. Il faut que dans cette circonstance Sa Sainteté ait été bien mal conseillée.

Aussi quelles ont été les suites de la promulgation de cette bulle? Plusieurs familles polonaises ont abandonné le catholicisme pour embrasser la religion schismatique, que le czar veut imposer à la Pologne, et qu'il fait prêcher par ses Cosaques. Le nombre des renégats augmente tous les jours, et il est à craindre que bientôt toute la Pologne ne soit enlevée à l'Eglise romaine.

C'est ce que ne prévoit pas Sa Sainteté le pape, qui n'a pas oublié sans doute qu'il a été établi chef du troupeau pour veiller à sa conservation, et qu'il aura un jour à en rendre compte à celui qui l'a institué à sa place. Qu'il se souvienne des paroles menaçantes que Dieu adresse aux mauvais pasteurs par la bouche du prophète Jérémie : « Malheur aux pasteurs qui dispersent et perdent le troupeau que je leur ai confié! C'est pourquoi le Seigneur leur dit : Pasteurs infidèles, vous dissipez mon troupeau, au lieu de le protéger; mais moi, je vous visiterai, et je vous visiterai pour vos méchantes actions. Je rassemblerai les restes de mon troupeau de tous les coins de la terre où ils se trouvent. Je les réunirai dans une même étable où ils multiplieront, et ils habiteront leur terre natale. » (Jérémie, chap. 32.)

J. U. N.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
EN RUSSIE (1).

Nous allons entamer un sujet bien délicat et qui sans doute n'a jamais été traité en France. Nous allons dévoiler une des grandes lèpres du genre humain, une de ces plaies honteuses qui rongent une grande nation, une œuvre du despotisme le plus barbare, le plus absurde qui ait jamais pesé sur un peuple : nous voulons parler de l'administration de la justice en Russie. Nous considérerons d'abord la justice sous le rapport civil, ensuite sous le rapport criminel, et enfin dans les procès avec le trésor impérial.

1. Procès au civil.

Dans toutes sortes d'affaires et de quelque nature qu'elles soient, qui regardent les tribunaux civils, le demandeur ajourne la partie adverse devant la *justice territoriale:* c'est le nom du premier degré de juridiction, qu'on pourrait appeler tribunal de première instance ; et ce n'est qu'après des années de procédures multipliées, de remises forcées, de chicanes de toute sorte, qu'on peut, à force d'argent, espérer une décision.

Cette première décision fût-elle de la classe de celles qui devraient être mises promptement à exécution, comme le remboursement de créances non contestées, il est bien facile à la partie condamnée d'obtenir un sursis indéterminé. Le gouverneur civil ou militaire de la province n'a qu'à l'ordonner, ou bien l'administration trouve quelque prétexte pour prétendre que le jugement est inexécutable.

La partie condamnée peut appeler à *la cour principale* et de là au sénat, où l'affaire est d'abord examinée et jugée par un comité de justice. Mais qu'un seul de ces prétendus juges soit gagné ; ce juge, par son opposition, peut rendre nulle la décision, et faire ainsi arriver le procès à l'assemblée générale du sénat.

---

(1) Cet article, dont nous garantissons la vérité des détails, nous a été fourni par une personne qui a exercé en Russie de hautes fonctions administratives.

Si, au contraire, le comité de justice rend un décret unanime, on a la ressource de s'adresser au procureur général, et celui-ci défère le procès à l'instance supérieure. A son défaut, le ministre de la justice peut le faire, et s'il s'y refuse, la partie condamnée peut s'adresser à la commission de *graces*, qui ne refuse jamais celle de prolonger les procès; enfin, en dernier lieu, chacun peut le demander à l'empereur.

Ainsi l'assemblée générale du sénat se trouve saisie de l'instance, et les deux tiers de voix peuvent seuls y prononcer une sentence définitive; en cas de partage, le département du conseil de l'empire prononce. Outre cela, l'affaire subit une consultation, c'est-à-dire que le ministre de la justice, assisté des procureurs généraux de tous les comités du sénat et des jurisconsultes qu'il désigne, et qui se rangent toujours de son avis, décide de la majorité.

Alors et le plus souvent les sénateurs qui s'étaient prononcés dans un sens contraire reviennent sur leurs votes, car ils sont entièrement dans la dépendance du pouvoir, avides, nécessiteux, pouvant à peine suffire aux besoins de leur famille. Après la décision du sénat, l'affaire est portée au département de la justice, revue par le conseil général de l'empire, et soumise enfin par le secrétaire d'état à l'approbation du monarque. Et alors souvent un caprice de l'empereur fait rétrograder l'affaire qui est examinée de nouveau par le conseil des ministres, ou bien il anéantit toute la procédure et la fait recommencer. Que de degrés de juridiction le malheureux plaideur n'a-t-il pas à franchir! Quelles sommes n'a-t-il pas à dépenser pour acheter la justice qu'on paie en Russie plus cher que partout ailleurs!

Ce n'est pas tout. Il n'existe en Russie aucun enseignement de droit; toute la science d'un jurisconsulte consiste à retenir une quantité innombrable d'ukases qui impliquent contradiction les uns avec les autres. Dans toutes les instances, les greffiers, sans aucune notion des principes de la jurisprudence, remplis d'étroits préjugés, rédigent les sentences d'une façon embrouillée et qu'ils s'étudient à rendre incompréhensibles pour qu'elles soient la source de nouveaux procès. Le tribunal qui rend la sentence définitive ne la fait pas mettre à exécution. Il la renvoie à un autre tribunal que ce soin regarde presque exclusivement. Aussi, lorsque la sentence est ambiguë,

l'affaire est renvoyée aux tribunaux pour que cette sentence soit interprétée; et de cette manière aucune sentence ne peut être regardée comme définitive.

Il sera utile de remarquer que le même sénateur peut connaître d'une affaire dans quatre instances différentes :

1° Dans le comité du sénat;

2° Dans l'assemblée générale du sénat ;

3° Dans la commission des graces, dont les membres sont des sénateurs choisis par l'empereur ;

4° Dans le conseil de l'empire où siégent aussi des sénateurs.

C'est ainsi que l'esprit despotique qui a présidé à ces institutions a tout sacrifié au pouvoir absolu et à la sûreté de la dynastie régnante. Le sort des individus se trouve entièrement à la merci du souverain; il gorge ses partisans des dépouilles de ses autres sujets. Une sentence, pour être valable, doit être approuvée par lui : dès lors réduisant tout ce vain échafaudage de tribunaux à sa plus simple valeur, on est forcé de convenir que l'administration de la justice ne dépend que du bon vouloir de l'empereur.

Ce n'est point assez qu'il dispose à son gré des places, des titres et des honneurs, qu'il soit le chef de l'église, qu'il dépense sans budget, sans qu'il ait aucun compte à rendre de tous les revenus de l'état; ce n'est point assez qu'il ait à sa disposition d'immenses biens nationaux et qu'il possède en propre huit millions de serfs ; il faut encore que la fortune de chaque citoyen dépende de son caprice. D'un trait de plume, outre les confiscations qu'il exerce pour son compte, il ôte aux uns et donne aux autres suivant sa volonté.

Quelques exemples pris au hasard nous feront connaître, mieux que tout ce que nous pouvons dire, cette prétendue justice qui n'est qu'une preuve de la barbarie qui pèse encore sur ce vaste empire.

Le comte Szczęsny Potocki n'avait fait aucun legs à sa femme. Elle s'adressa à l'empereur Alexandre, par l'entremise du sénateur Nowosilzof, et un ukase lui attribua sur les terres de la succession la propriété de 17,000 hommes, et un revenu de cinquante et quelques mille ducats (près de 700,000 francs), quoique la loi n'accordât aucun apanage aux épouses.

La princesse Woronecka avait un procès avec un sieur

Faszcz, pour la propriété d'une partie des terres de ce dernier. Afin d'éviter les frais, ils convinrent d'un arbitrage, et nommèrent, pour cela, trois sénateurs. Ceux-ci adjugèrent à la princesse non seulement ce qu'elle demandait, mais toute la propriété de son adversaire; et cette sentence fut ratifiée par l'empereur.

Le fils de Faszcz, officier dans les gardes, avait su gagner les bonnes graces du grand-duc Constantin, et était devenu son aide-de-camp. Profitant de sa position, il exposa au prince l'affaire de son père et l'injustice dont il était victime. Constantin écrit à Alexandre, et celui-ci émet un ukase, dans lequel il annonce qu'il préfère reconnaître sa faute que ravir une fortune à ses légitimes possesseurs, et révoque la sentence passée en force de chose jugée. Ceci peut donner la mesure de la justice russe. Rien n'y est stable, rien n'y est certain; dans ce cas l'empereur a pu réellement redresser un tort; mais ne pourrait-il pas mille fois revenir sur l'arrêt le plus équitable?

2. Procès au criminel.

Avant d'entamer cette matière, il est bon de savoir que rarement en Russie un individu en accuse un autre de meurtre ou d'autre délit entraînant un procès criminel; car l'accusateur doit sacrifier son temps et son argent, et pour peu que le prévenu soit plus adroit ou plus en état de payer la police, les rôles se trouvent intervertis. Aussi n'ose-t-on pas arrêter ceux même qu'on surprend en flagrant délit. Lorsqu'un passant est victime, dans une rue, de quelque malheureux accident, nul ne s'empresse de le secourir; car la police s'empare de tous ceux qu'elle rencontre; tous sont coupables à ses yeux.

La police, très mal rétribuée, a le privilége exclusif de rechercher les coupables, d'incarcérer, de libérer, de protéger et de sévir; en un mot elle est chargée de toute l'instruction. Les documens qu'elle fournit sont des preuves. Le personnel de la police est innombrable. Celle des villes se compose du directeur général, de directeurs, d'inspecteurs de districts, de quartiers, et d'une foule d'autres affidés.

La police rurale compte :

1° Des décurions, chargés de la surveillance de dix individus, et qui se trouvent libérés de tout service et de toute redevance à l'égard de leur seigneur.

2° Des centurions, qui surveillent cent individus.

3° Des surveillans établis un par 300 feux, et entretenus aux frais des propriétaires.

4° Le tribunal inférieur du district, qui compte six ou huit accesseurs, d'après la volonté du gouverneur, et un commissaire ou président qui porte le nom de *Sprawnik*. Pour surveiller ces employés, il y a encore dans chaque gouvernement des *strabczy* de district et des *strabczy* de gouvernement, *le procureur*, *la chambre criminelle*, la chambre du trésor qui veille aux biens du trésor, le gouvernement central, institué uniquement pour prendre sa part des profits de la police urbaine et rurale, le gouverneur et le général, ou bien le gouvernement de guerre. Enfin l'ensemble est sous l'inspection des ministres de la guerre, du trésor, de la justice et surtout de l'intérieur.

Outre les affidés de la police, tout autre employé du gouvernement a le droit de se porter dénonciateur sans qu'il encoure aucune responsabilité, et pour peu qu'il prétende que tel individu a parlé politique, a critiqué la marche du gouvernement, s'est plaint de son injustice ou bien a blessé l'inviolable majesté du souverain; moins que cela : pour peu qu'il l'accuse d'avoir des pensées cachées et des projets impénétrables, le prévenu est puni avant d'avoir été jugé. C'est ainsi que le fameux Nowosilzof a lui-même accusé en 1824 nombre de citoyens marquans et de jeunes gens des provinces polonaises, de nourrir des desseins politiques ; lui-même il a instruit leur procès, et sans aucun jugement, sur son simple avis, un ukase les a fait tous déporter en Sibérie.

Lors du mouvement insurrectionnel qui se manifesta à l'avénement au trône de l'empereur Nicolas, ce monarque s'institua lui-même juge des coupables; et après avoir nommé une cour prévotale dont les membres furent choisis parmi ses favoris, il modifia lui-même la sentence et aggrava les condamnations.

L'exécution de ce décret inique donna lieu à un incident qu'il est bon de rappeler. Les condamnés, qui étaient presque tous gens de distinction, furent déportés à Irkutzk; et d'après l'ordre du président de la cour criminelle de cette province, le général Charytonow, ils furent forcés de travailler dans une distillerie du gouvernement. Nicolas sut qu'ils n'étaient pas enchaînés; aussitôt il fait paraître un ukase par lequel Charytonow est destitué, dégradé, rejeté du corps de la no-

blesse, et déclaré homme sans foi et sans honneur. C'est en vain que ce généreux officier s'excusa sur ce que le décret n'enjoignait pas que les condamnés fussent chargés de chaînes pour exécuter les travaux pénibles auxquels ils étaient assujettis; que pour des personnes de leur rang, ils étaient assez punis d'être obligés de faire l'ouvrage de simples manœuvres; c'est en vain qu'il fit valoir la circonstance qu'aucun d'eux n'avait pris la fuite, et enfin qu'en agissant ainsi il avait cru satisfaire le cœur généreux du monarque : le sénat déclara sa culpabilité sur l'ordre du czar, et le clément autocrate daigna confirmer cet arrêt.

Revenons à notre sujet, depuis le premier jusqu'au dernier, tous les employés de la police ont plein pouvoir pour accuser, interroger les prévenus, altérer à leur guise leurs réponses et celles des témoins. C'est ainsi que de grands criminels, des meurtriers peuvent se faire absoudre s'ils ont de l'or à jeter à la police.

Des innocens sont punis faute d'avoir de quoi racheter leur liberté, et de riches scélérats rentrent dans la société.

La cour criminelle ne se trouve donc saisie que des procès de ceux qui n'ont pu s'accommoder avec la police, ou dont le crime était trop avéré pour que celle-ci pût les épargner. Cependant elle ne manque pas d'occupation; outre une foule de délits concernant le trésor, le gouvernement de la province, le gouverneur, le général-gouverneur, chaque ministre et chaque sénateur ont le droit de faire juger tous les magistrats et tous les habitans; ces juges, pour n'avoir pas rendu un décret conforme à la volonté de l'autorité, les autres employés pour leur tiédeur à servir le monarque, et les habitans pour une foule de préventions, quelquefois seulement pour avoir cherché à éviter les procès; de manière que l'on peut compter annuellement dans chaque province, au moins sept à huit cents personnes assignées.

L'instruction d'un procès criminel se fait de la manière suivante :

1° La police urbaine ou rurale transmet le procès-verbal de ses perquisitions, avec son opinion au tribunal de première instance, nommé tribunal territorial (1).

---

(1) Toutes les perquisitions sont faites à la charge des propri-

2° Le tribunal territorial transmet sa décision, accompagnée de l'opinion du strapczy à la chambre criminelle de la cour centrale.

3° La chambre criminelle prononce et soumet son décret, avec l'opinion du procureur, à la révision du gouverneur.

4° Le gouverneur transmet toute la procédure avec son avis, au gouverneur militaire.

5° Le gouverneur militaire opine aussi et fait passer l'affaire au sénat.

6° Le comité du sénat communique sa décision au ministre.

7° Quand celui-ci a donné son opinion, l'affaire vient à l'assemblée générale du sénat.

8° Le décret passé subit la *consultation* comme nous l'avons expliqué pour les procès civils.

9° Après la consultation l'instance se poursuit devant le département du conseil de l'empire.

10° Ensuite elle passe à l'assemblée générale de ce conseil.

11° En dernier lieu, la sentence est soumise à l'approbation de l'empereur (1).

De pareils procès se prolongent dix et même vingt ans.

Quand l'accusé n'est pas noble, l'approbation du gouverneur militaire suffit pour la sentence, si toutefois l'affaire ne se rattache pas aux intérêts du fisc ; s'il s'y trouve mêlé comme dans les procès de contrebande et autres, l'affaire passe par tous les degrés que nous avons indiqués ci-dessus.

Dans un prochain article, nous parlerons des procès des particuliers avec le trésor impérial.

---

taires. On les recommence le plus souvent cinq ou six fois, parce que, outre les dignitaires élus par les habitans, les divers employés, tels que le *sowietnik* (conseiller d'état), et *strapczy* (procureur), sont tous très modiquement rétribués.

(1) Si le prévenu est absous, souvent celui qui a usé du droit de le faire juger, se croyant lésé, profite de la loi qui lui permet de poursuivre les juges. Quand l'empereur ayant puni quelqu'un, le fait ensuite juger, il est impossible que les preuves les plus évidentes de son innocence parviennent à le sauver. Un exemple servira à le prouver :

En 1828, un prêtre catholique, nommé Gneisner, publia un ou-

LITTÉRATURE.

POÉSIE DE GARCZYNSKI.

ANNIVERSAIRE DU 29 NOVEMBRE.

A l'occasion de l'anniversaire du 29 novembre que nous venons de célébrer, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ici la traduction d'un morceau de poésie de Garczynski, sur ce jour de larmes et de sang, de mort et de liberté, de malheurs et de gloire. Garczynski, jeune poète polonais, ami de Mickiewicz, et mort tout récemment dans l'exil, a laissé deux volumes de poésies où l'on retrouve plusieurs des qualités qui distinguent Mickiewicz, un patriotisme ardent et une foi vive, l'ame d'un chrétien et le style des prophètes. Nous avons essayé de conserver au morceau suivant la couleur et le caractère de l'original.

Il est venu le jour de l'annonciation! — Dans tout l'Occident s'est élevé un cri de triomphe, impétueux comme la foudre, comme la foudre sans éclairs. Au mot d'ordre de Paris (1), les nations, les unes après les autres, trompées par l'espérance, se levèrent en sursaut de leur sommeil léthargique; et, sous le joug de la servitude, elles tendaient vers l'Occident leurs bras affaiblis; mais en vain! ce n'étaient que des cris d'enfans. Et leurs actes? — La cascade, fière de sa hauteur, se précipite avec force et tombe avec fracas, puis, fatiguée, elle s'écoule lentement.

Les nations trompées s'accroupirent sur la terre, et les dra-

---

vrage dirigé contre les dogmes de la religion catholique et de la religion grecque, et jeta un grand nombre d'idées hardies sur des changemens, des améliorations, des innovations théologiques, qu'il regardait comme nécessaires. L'empereur punit le directeur de l'instruction publique Popow, pour avoir laissé imprimer cet ouvrage avec l'autorisation de la censure, et le fit juger. Le conseil de l'empire, composé d'hommes serviles, n'hésita pas à le condamner.

(1) La révolution de juillet.

peaux tricolores flottaient paisiblement dans l'occident. Au nord, largement assis sur deux mondes, un czar, avec un cri de colère, éleva le sceptre de sa puissance, et l'agita. Des bords des mers glacées jusqu'aux murs chinois le signal du maître a volé, et cinquante millions se sont agenouillés et ont frappé de leurs fronts deux mondes fraternels. Il donna le second signal, et comme l'avalanche qui, poussée par le vent, se précipite en aveugle et s'accroît par degrés, ainsi les armées d'un vaste empire se sont accrues jusqu'à trois cent mille hommes, pour nous inonder d'un bord à l'autre, car le maître des maîtres mène trois cent mille hommes, et, chemin faisant, en pressurant les rois, il en extraira le double! Et, à la tête d'une armée de six cent mille hommes, il la poussera sur l'occident : — il écrasera les peuples et les précipitera dans les fers.

Il est venu le jour de la nativité. — Regarde : par la grace du Saint-Esprit une vierge immaculée donne naissance à un fils. — Engendré par la jeunesse avec simplicité, dans un clin-d'œil cet acte merveilleux de courage a jeté le trouble dans les pensées du potentat et dans l'innombrable multitude de ses soldats. Notre aigle, soutenu par les applaudissemens de tous les peuples, comme l'étoile conductrice des rois orientaux, a, de son aile blanche, rasé l'azur des cieux, et s'est arrêté sur son peuple comme une lampe dans le temple. La Pologne était devenue l'arche, l'arche sainte de la liberté, et c'est d'elle que la lumière de la foi devait jaillir dans le monde, et tous les peuples devaient, croire un jour, comme nous croyons; que l'oppression doit tomber, si on le veut vaillamment, et que l'enfant de la liberté pourra terrasser le géant.

Honneur donc à la jeunesse polonaise, comme à la vierge qui porta Dieu dans ses bras! Honneur à eux! — Que la gloire aux cent voix porte dans les siècles les plus reculés les noms sans tache des libérateurs! Que leur mémoire soit nourrie par les larmes des peuples! Et nous, chantons aujourd'hui *hosannah! hosannah!* à la liberté, à la libératrice, Bethléem, Varsovie! à la liberté, à la libératrice, Bethléem, Varsovie!!

Il est venu le jour de la Passion. Du Niémen à la Vistule, les villes, les villages resplendirent des flammes de l'incendie; l'ennemi est tombé sur nous avec le knout, le feu et le glaive; on nous tuait, femmes, enfans et nouveau-nés; le pur sang des martyrs coulait par torrens. Nous les avions battus;

— ils maudissaient, — comme nous maudissons aujourd'hui, — en vain! — Vainement nos cimetières s'amoncelaient *comme muraille*. Trois fois nos forces ont terrassé leurs forces; victorieux, ce n'est pas une nation que nous avons eue à combattre: de trois points sont arrivés les drapeaux noirs du plus fort; deux rois se sont joints à l'Hérode du Nord. Dieu voulut un sacrifice: — le sacrifice est consommé.

Mes frères! — Espérance! — Si les voies prophétiques n'abusent point, il viendra aussi le jour de la Résurrection, il viendra le jour de l'Ascension. — La croix produira un laurier. Les frères dispersés se réuniront de nouveau à la sainte table. Et comme jadis les apôtres saluèrent le Christ avec joie, nous saluerons la Pologne! Et le Polonais prendra sa place parmi les peuples, et fort de ses propres forces, — comme un renaissant, il sera immortel.

VARIÉTÉS.

UNE JOURNÉE D'INSURGÉS.

RELATION D'UN TÉMOIN OCULAIRE.

Après les premiers mouvemens insurrectionnels qui se manifestèrent en Pologne, à la fin de mars 1833, le gouvernement russe ne pouvant disposer que de 25,000 hommes de troupes (1), résolut d'étouffer cet élan patriotique par les mesures les plus rigoureuses. Tous les bourgs et villages étaient gardés nuit et jour par de nombreuses sentinelles. Une nuée de patrouilles constamment sur pied garnissait les principaux passages. Personne ne pouvait se rendre d'un endroit à l'autre sans un certificat ou un passeport du maire de la commune (wóyt). Il était expressément défendu aux cabaretiers de vendre de l'eau-de-vie, ni aucun autre comestible, si ce n'est aux *personnes connues* qui en faisaient la consommation sur place; de peur que les *bandits nomades* (comme le disait Paszkiewicz) ne pussent faire des provisions. Tous les huit jours

(1) L'armée active de l'autocrate était échelonnée, à cette époque, sur la frontière de Turquie.

chaque commune, conduite par son maire, et sous l'escorte de la force armée, fut contrainte de faire des battues à travers les champs couverts de blé, et des fouilles dans les forêts, les marais et les endroits les plus inaccessibles; tout individu accusé d'avoir rencontré un insurgé sans le dénoncer, fut incarcéré, souvent même puni de mort. Tout propriétaire sur les terres duquel les Russes arrêtaient un insurgé, en répondait, ainsi que toute sa famille, et sur sa personne et sur sa fortune. Pour comble d'ignominie et de dérision, le feld-maréchal Paszkiewicz publia, le 15 mai, une proclamation qui fut envoyée dans toutes les communes, avec injonction aux maires d'en donner sur-le-champ connaissance à tous les habitans, et de la transmettre aux curés, qui devaient la lire en chaire, les dimanches et les jours de fête.

Cette proclamation commençait en ces termes : — « Polonais! des hommes pervers n'ayant pu ni apaiser leur criminelle conscience, ni trouver un refuge dans les pays étrangers, *jaloux* de votre *bonheur* et de votre *prospérité*, viennent troubler *l'heureuse union* de deux peuples voisins, douce union de *sympathie* et de *prospérité*..... »

A ces paroles pleines de dérision, Paszkiewicz annexa un ukase spécial où on lisait ce qui suit : « Pour tout insurgé pris les armes à la main, les autorités locales, soit civiles soit militaires, paieront la somme de 500 florins (environ 625 fr.); la somme de 50 mille florins sera payée, *argent comptant*, à celui qui livrera, *morts* ou *vifs*, les chefs des *brigands*, Arthur Czarny Zawisza et Calixte Borzewski. »

On lisait dans une autre proclamation de Paszkiewicz, qui fut répandue le 2 juin : « Polonais, il est du devoir sacré de tous les bons et loyaux citoyens, employés supérieurs et maires des communes, d'aider le gouvernement paternel de S. M. l'Empereur Nicolas à poursuivre et exterminer les *bandits armés* qui, sous divers travestissemens, rôdent dans le pays, et menacent l'ordre de choses actuel, dont l'influence réagit sur votre bien-être d'une manière si salutaire. — Polonais, Sa Majesté Impériale compte sur votre zèle et sur votre dévouement. — *Votre assistance lui sera* d'autant plus *agréable*, que le fanatisme politique, armé de torches et de poignards, ne connaissant ni frein ni lois, *surprend et met en défaut tout calcul, toute prévision.* »

Le gouvernement russe voyant le courage des insurgés gran-

dir chaque jour, et se méfiant de ses propres forces, eut recours à ses armes favorites, l'espionnage et la corruption. Une nuée de juifs et d'agens de police fut lancée dans les campagnes, pour dénoncer les habitans qui donnaient des renseignemens, des vivres et des secours aux insurgés. Bientôt, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfans soupçonnés de patriotisme, et accusés injustement d'être de connivence avec eux, furent emprisonnés et punis de mort. La mère de Calixte Borzewski, dernier rejeton de la famille des comtes Nałęcz, devint la victime du plus atroce vandalisme. — Un aide-de-camp de Paszkiewicz fut chargé de faire des perquisitions dans ses terres. Cet espion trouva cette noble dame malade et alitée. Après des recherches inutiles dans tout le château et dans ses dépendances, elle fut forcée de se lever, son lit fut bouleversé, et, après les recherches les plus minutieuses, on trouva un papier cacheté : c'était son testament. Cette dame, dont l'ame s'était brisée par tant de souffrances et de persécutions, rendit le dernier soupir quelques heures après. La fortune des plus notables citoyens du pays, leur vie même, est donc à la merci des satellites d'un tyran qui se proclame le *vicaire de Dieu*.

Les capitaines B....... et Arthur Czarny Zawisza se sont maintenus pendant quelque temps dans le palatinat de Płock avec un petit corps d'insurgés. Le gouvernement russe les croyant dans la ville de Skempe, pour y faire des enrôlemens, enjoignit au général Read de s'assurer de leur personne. Celui-ci les croyant à l'église, la fit aussitôt cerner par ses soldats; et tous les assistans, sans en excepter le prêtre qui célébrait l'office, furent dépouillés de leurs vêtemens. Cette recherche sacrilége n'ayant produit aucun résultat, les soldats forcèrent les portes des caveaux, ouvrirent les cercueils, et, dans leur mission impie, ils dépouillèrent les cadavres de tous les objets précieux qui se trouvaient sur eux.

Le jeune capitaine B....., à la tête de quelques hardis insurgés armés de fusils de chasse et de poignards, se porte à Radziki, situé sur les bords de la Drwenca, rivière qui sépare la Pologne de la Prusse. Minuit sonnait; on s'approche sans bruit de la maison qui servait de poste aux hussards et aux cosaques. Un insurgé, qui parlait la langue russe, frappe à la fenêtre : il se dit porteur d'un ordre supérieur. Les hommes du poste se réveillent et lui répondent. Il quitte la fenêtre et

court rejoindre ses camarades cachés derrière la porte; bientôt elle s'ouvre : soudain un coup de poignard renverse un cosaque; les insurgés se précipitent dans la maison, et sont reçus par une décharge de mousqueterie. Un combat corps à corps s'engage; le courage des assaillans l'emporte, et tout le poste est massacré, à l'exception de deux hommes qui, dans leur fuite, vont porter l'alarme aux postes voisins, échelonnés sur la rivière jusqu'à la petite ville de Dobrzyń, où se trouvait cantonné un pulk de cosaques.

Sans perte de temps, le capitaine B..., suivi de sa petite troupe, se jeta dans les forêts pour éviter la rencontre des patrouilles, et se dirigea vers Skempe. Il était une heure environ; il fallait faire cinq lieues avant que le jour parût. Les hommes qui avaient été blessés dans l'engagement qui venait d'avoir lieu, avançaient avec la plus grande peine. Des obstacles de toute sorte ne permettaient pas à la petite troupe d'atteindre, pendant la nuit, la lisière des grandes forêts. Le capitaine, qui connaissait les localités, prit le parti de se réfugier, à mi-chemin, dans un petit bois très sombre et très touffu. L'on marche avec courage; on s'arrête pour se rallier et prodiguer quelques soins aux blessés. Trois heures et demie sonnent. On aperçoit une forêt; on y pénètre : il n'y a que des chênes séculaires; point de fourré. On se remet en marche; on s'enfonce toujours dans l'idée d'y rencontrer un bouquet de bois profond et impénétrable. Cependant, le jour commence à poindre. Une petite élévation se présente; le capitaine fait faire halte et gravit seul le monticule. Quel spectacle s'offre à ses regards! La rivière de Drwenca coule à ses pieds : ils se sont égarés; ils se trouvent à la frontière de Prusse, au milieu des postes ennemis, dans le voisinage de Dobrzyń... A peine le capitaine a-t-il le temps de se reconnaître, qu'un cri (kto idiot) *qui vive!* part de sa gauche. Il se retourne, et aperçoit à vingt pas un cosaque à pied, la lance au poing. Il fait feu sur lui; mais l'arme ne part point. Le cosaque effrayé se jette dans un buisson et disparaît. Le capitaine descend aussitôt, rejoint ses braves camarades, et leur apprend le danger qui les menace. Mais que reste-t-il à faire? Retourner sur ses pas, c'est impossible. L'ordre est donné, on se porte à droite; on longe la rivière. Après vingt minutes de marche, un vallon de quatre à cinq arpens d'étendue, garni de jeunes sapins très touffus, se fait

voir à gauche. Les insurgés s'y glissent; ils abattent quelques centaines de petits arbres, et se cachent. A peine une demi-heure s'est écoulée, qu'un bruit se fait entendre; il augmente; on s'approche. Ce bois était si touffu, qu'il était impossible de rien distinguer, même à la distance d'un pied. Étendus par terre, les insurgés entrevoyaient sur la lisière du bois des objets qui semblaient se mouvoir. Bientôt on distingue six chevaux lancés au trot. Une patrouille était donc à explorer la forêt. Les cosaques font trois fois le tour du vallon; mais l'épaisseur du bois ne leur permet pas d'y pénétrer à cheval, et leurs recherches n'obtiennent aucun résultat. Ils ne tardent pas à disparaître. Trois quarts d'heure plus tard, un cliquetis d'armes parvient à leurs oreilles; bientôt les arbres plient, cassent; un sifflement aigu est suivi de ces mots : Allons! cherche! marche! marche! et puis encore un sifflement. Les insurgés se mettent à genoux en rond, les hommes blessés au milieu. L'un d'eux, M. Kur..., officier d'infanterie, arme son pistolet à deux coups et en porte les canons à sa bouche. Le capitaine murmure à demi-voix : « Frères, soyez calmes, ne tirez qu'à la dernière extrémité. » Le chien d'arrêt, jeune, vif obéissant à la voix, se jette impatiemment à droite, à gauche, se porte en avant, en arrière, s'avance, et bientôt n'est séparé que de quelques pas du groupe d'insurgés toujours immobiles, prêts à faire feu, et à vendre chèrement leurs vies. Par bonheur, le chien d'arrêt, toujours plein d'ardeur, tombe sur une pièce de gibier, décrit un demi-cercle à droite, s'écarte, et les douze cosaques, accompagnés d'un douanier, les mousquets tout prêts à mettre en joue, l'imprécation à la bouche, suivent le chien, et disparaissent.

Dans la matinée, les Russes durent apprendre sur toute la ligne qu'un de leurs postes avait été surpris et massacré; car des reconnaissances de 50 à 100 chevaux se relevaient d'heure en heure, en marchant avec toutes les précautions usitées à la guerre. Au coucher du soleil, quatre hussards s'engagèrent de nouveau dans le petit bois. Deux venaient d'un côté, et deux de l'autre; ils se croisèrent et passèrent si près des insurgés, que ceux-ci pouvaient les atteindre de la main. Ces hussards battaient le briquet dans leur marche, afin de s'orienter.

Cet état de terrible anxiété, qu'augmentait encore la faim et la soif, ne se termina que fort avant dans la nuit. Le signal

donné au poste voisin par une clochette de bois, à l'effet de réunir à souper les soldats absens ou retardataires, servit aux insurgés de mot d'ordre du départ.

A MES COMPATRIOTES
DEMEURÉS DANS LA PATRIE.

Frères, vous qui êtes restés au foyer domestique, près des tombes de nos héros; vous qui avez le malheur de voir notre oppresseur impie fouler aux pieds l'honneur de notre pays; vous pensez aux pélerins, comme ils pensent à vous. Un sentiment profond, que rien ne saurait étouffer, et qui, depuis des siècles, est devenu, non pas une vertu, mais un premier besoin pour nous, l'amour sacré de la patrie, nous lie à jamais, quoique séparés par l'espace.

Couverts de deuil, en proie à la tristesse et aux regrets, vous ne trouvez rien autour de vous qui puisse vous consoler; vous désirez entendre vos frères, vos fils, auxquels l'exil permet au moins de parler haut et vrai. La douleur nous accable aussi. Les paroles que je vous adresse ne la feront pas taire chez vous: c'est le souvenir de nos derniers malheurs, l'image de la Pologne torturée, dont le sang dégoutte encore de la main de son meurtrier.

Mais sachons comprendre notre destinée. Les souffrances, les tourmens que notre peuple endure depuis de si longues années avec la constance d'un héros, avec la foi d'un apôtre et le dévouement d'un martyr, présentent dans les annales de l'humanité un spectacle si grand et si élevé, que la postérité refusera peut-être d'y croire. En conservant, en perpétuant le souvenir de ces nobles infortunes, nous consoliderons la gloire nationale dans ce qu'elle offre de plus sublime.

Que les écrits qui en contiennent le récit soient les premiers livres que vous mettrez entre les mains de vos enfans; qu'ils les considèrent comme des livres de piété; que les noms des batailles où nos braves ont versé leur sang, les noms des héros morts, le récit des douleurs, des souffrances endurées dans nos longues luttes, deviennent le catéchisme qui les préparera à suivre les traces de leurs pères! Faites-leur concevoir cette

pensée grande et conservatrice, qu'un peuple que la Providence conduit et soutient mystérieusement à travers tant de malheurs, tant de sacrifices, est un peuple choisi, nécessaire aux destinées futures de l'humanité.

Et certes, qui de nous osera fixer le terme de nos épreuves? qui en comptera les heures, les jours, peut-être les années? Dans quel temps et de quelle école constitutionnelle ou républicaine naîtra pour les peuples le messie du monde politique? Quand verrons-nous paraître la colombe de paix et de salut, planant au dessus de ce déluge de théories, d'illusions qui inonde l'Europe et engloutit les plus hautes conceptions de nos réformateurs?

Il ne suffit pas de démolir et de bouleverser, il faut encore construire et consolider. Les théories et les systèmes ne peuvent pas faire à eux seuls le bonheur des nations; ils n'en affranchiront aucune. Le cultivateur le plus soigneux ne saurait parvenir à faire prospérer une plante, si ses racines ne trouvent pas un sol propice et préparé. Les hommes sont livrés aujourd'hui à des disputes d'école en politique, comme jadis en religion. A tout siècle sa manie. Les besoins de l'humanité sont toujours les mêmes; les lois de l'intelligence comme les principes du sentiment ne varient point. Le *dévouement* est un devoir sublime, comme la souffrance conduit au bien et à la vertu. C'est dans cette voie de la vérité chrétienne que les Polonais s'avancent à la tête des nations : leur exemple et leurs sacrifices, voilà la seule doctrine de gloire et de liberté.

Livrer des combats, se couvrir du laurier des braves, défendre ses foyers contre l'agression étrangère, est une gloire commune à beaucoup de nations. Mais voir les preuves du civisme le plus relevé travesti en crime; mais voir ceux qui nous ont servis nous arracher notre avoir au sein de nos foyers; exilé ou écroué, voir ses assassins se partager son butin; périr par la plus affreuse violence et la plus noire trahison; ressortir de la tombe pour renouveler le combat, et être encore abandonné par le monde; recevoir sur sa tête la foudre qui devait écraser l'humanité entière; perdre enfin les forces, mais jamais la foi, ni l'espoir, et, en succombant, n'envisager cette mort douloureuse que comme un instant de repos pour une nouvelle lutte à recommencer : ces faits admirables et sublimes ne sont-ils pas ceux de nos annales?

Sachons donc concevoir notre destinée. La nation polonaise, vivant de sa vie intérieure dans chacun de ses fils, ne s'inquiète guère si ses meurtriers proclament ou non son trépas. Que de fois ne nous a-t-on pas chargés de chaînes? Elles se sont toujours brisées par la force de cette vie intime. Les Polonais, en conservant cette vie intérieure comme peuple, ne peuvent manquer de reprendre les formes extérieures. En considérant la Pologne sous ce point de vue, seul vrai et réel, il est juste de dire qu'elle est plus certaine de son existence politique et de son indépendance, aujourd'hui, toute garrotée qu'elle se trouve par trois usurpateurs, et sans être reconnue par aucune puissance étrangère, n'ayant ni ambassadeur, ni armée, ni gouvernement, ni même de nom; plus certaine cent fois qu'avant son premier démembrement, quand elle possédait tout ce qu'elle n'a pas à présent, mais quand ses forces vitales étaient paralysées par l'insouciance et l'anarchie. Est-il aujourd'hui un seul Polonais qui ne pressente de toutes les facultés de son ame la prochaine résurrection de la patrie? Et ne sommes-nous pas vingt millions d'hommes?

Un des moyens les plus efficaces d'assurer cette vie réelle de la nation, c'est de conserver le souvenir de ces souffrances. Enregistrez, mes frères, notez avec soin les faits journaliers de votre esclavage. N'oubliez aucun trait de vertu civique; n'oubliez pas non plus la conduite de ceux qui sont indignes de vous et de notre cause. Nullement empressés à départir le blâme que nous devrions abandonner à ces détracteurs imprudens qui semblent n'avoir en vue que de fomenter la désunion, ne balançons pas néanmoins à condamner sévèrement ceux qui s'oublieraient jusqu'à servir les intérêts de nos ennemis. Par notre dévouement, par nos glorieux désastres, placés à la tête des nations, animés d'une foi commune, constituons-nous en un ordre de *stricte observance*, dont chaque membre soit responsable de l'honneur et du salut de tous. Ainsi nous encouragerons les bons; ainsi nous retiendrons les faibles dans le devoir, s'il était vrai qu'au milieu des fils de la Pologne il s'en trouvât d'indignes.

ÉTIENNE WITWICKI.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Varsovie, 20 *novembre* 1833.

Voici les renseignemens les plus récens que je puis vous donner sur notre malheureux pays et sur la monstrueuse administration qui nous régit :

Un journal anglais, qui par hasard est tombé entre mes mains, m'apprend qu'on refuse de croire, dans l'étranger, à la barbarie de nos oppresseurs. Voici quelques événemens qui vous prouveront le contraire : Toutes nos écoles supérieures et spéciales ont été fermées et abolies ainsi que l'université de Varsovie, avec sa riche bibliothèque, le corps des cadets, l'école d'application du génie, celle d'artillerie, l'école forestière, l'école polytechnique et tant d'autres. La seule école qui ait trouvé grace devant nos vandales, c'est celle des rabbins, encore a-t-elle subi une réorganisation tout-à-fait antilibérale. Ne soyez pas surpris de cette exception en faveur d'Israël : c'est depuis la révolution du 29 Novembre que les juifs jouissent des bonnes graces de la Russie; l'empereur Nicolas, dans son dernier voyage, adressa dernièrement l'allocution suivante aux juifs qui étaient venus le complimenter : « Je vous remercie de votre zèle, de votre fidélité. Persévérez dans vos sentimens à l'égard de la Russie notre patrie, et surtout n'ayez rien de commun avec ces *maudits Polonais*. » Les jeunes rabbins qui sortiront de l'école réorganisée n'oublieront pas les conseils de l'archi-prêtre. Ils mendieront, à son exemple. Ils mendieront tout à leur aise jusqu'au temps où le nouveau Héli, frappé par la foudre vengeresse, ira mendier à son tour, précipité de son siége sacerdotal. Il est bien haut, mais il est un Dieu au dessus de nous tous, et sa justice est éternelle. » — A la place de nos institutions détruites, on va organiser en Russie un régiment *noble*, auquel un corps de cadets doit servir de pépinière. On cherche des recrues parmi nos jeunes gens; ce sera une nouvelle conscription. Elle ne se présente encore que sous les apparences de bienveillance et de générosité. Viendra bientôt la contrainte et la force, si l'on ne veut pas rendre

illusoire et inutile une mesure dont le but est de nous *russifier*.

Nos journaux annoncent que le forestier gouvernemental de Minsk, M. Serdi, a été nommé président de la chambre des finances à Grodno. Singulier administrateur! Un bûcheron métamorphosé en financier, et cela par un seul mot du maître! Ce fait nous rappelle un parent du même M. Serdi, qui, apres avoir passé sa vie dans l'état militaire, a été tout d'un coup mis à la tête d'une haute administration forestière.

Vous savez sans doute que la famine désole le midi du grand empire. A Cullino, on achète des blés, on approvisionne les magasins. Chez nous on s'occupe de tout autre chose. Les marchands de second ordre ont obtenu la permission d'exporter, pendant deux ans, des marchandises sur toute la ligne des frontières. La mesure est bonne en elle-même, j'en conviens; mais quel rapport y a-t-il entre la famine dans l'intérieur et l'exportation au dehors? Et si, comme tout le monde sait, la liberté du commerce est désirable et utile, pourquoi attendre la famine pour l'encourager, et pourquoi borner le bienfait à deux ans?

— Un Allemand, qui arrive de Varsovie, nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs :

« *Frontières de Pologne*, 27 *novembre*.

« Rien de plus triste et de plus désolant que l'aspect de Varsovie, jadis si brillante, si animée. De 150,000 habitans que cette ville contenait, à peine en reste-t-il 50,000. Les casernes du fort, les prisons, les couvens, les églises ne suffisent plus pour contenir les prisonniers. Les Russes et les Juifs sont les seuls habitans qu'on rencontre dans les rues. Les Juifs sont surtout protégés; eux seuls ont été admis en la présence de l'empereur qui s'entretenait avec eux avec la plus grande bienveillance : « Ma protection ne vous manquera pas, leur a-t-il dit, si vous demeurez dévoués et fidèles. »

« Les persécutions, les arrestations continuent en Lithuanie comme ici. Le nombre des prisonniers, à Grodno, s'est considérablement accru; on a arrêté plus de trois cents personnes compromises par les émissaires de l'imprudent Zaliwski. Un grand nombre de braves, qui se sont laissés séduire par ses

paroles, ont péri victimes de leur patriotisme. Tout le plan de cette expédition intempestive a été traîtreusement dévoilé aux Russes, par un nommé S..... Depuis, les arrestations et les persécutions de toute sorte ont redoublé. Le czar a mandé à Pétersbourg Paszkiewicz et Strogonof, et leur a fait des reproches bien sévères pour le peu d'énergie qu'ils mettaient dans l'exécution de ses ordres. « Je sais, leur a-t-il dit, que vous vous *polonisez.* »

— Un officier polonais, qui fait partie du convoi des réfugiés que le gouvernement prussien vient d'envoyer aux États-Unis, nous adresse la lettre suivante :

« *Rastembourg, le* 13 *novembre* 1833.

« N'ayant pu obtenir de passeport pour la France, je me suis présenté chez le général prussien, Natzmer, pour me plaindre de ce refus. Le général m'a répondu que les gouvernemens s'étaient mutuellement engagés à ne plus recevoir des Polonais dans leurs états, et que le seul parti qui me restait était, ou de retourner en Pologne, ou d'aller aux États-Unis. En même temps le général m'a répondu que le gouvernement de ce pays s'était arrangé avec la Prusse pour nous recevoir.

« Le gouvernement prussien paie les frais de notre *déportation.* Deux vaisseaux nous attendent dans le port d'Exelminde. Nous sommes au nombre de 630, et nous comptons parmi nous les officiers disséminés en Prusse, et les soldats qui ont été enfermés dans les forteresses de Dantzig et de Graudentz. A leur arrivée en Amérique, les officiers doivent recevoir la somme de soixante écus de Prusse (environ 228 francs). Cinq de nos compatriotes ont obtenu, à force de sollicitations, la permission de rester en Prusse à cause de leur âge avancé, de leurs infirmités et de leurs blessures. Trois femmes et trois enfans font partie de l'expédition. Le gouvernement prussien, afin de se disculper aux yeux de l'Europe de cet acte inhumain, et voulant se débarrasser au plus tôt des réfugiés polonais, a mis tout en œuvre pour les contraindre à demander eux-mêmes à être envoyés en Amérique; et pourtant les journaux salariés de la Prusse ne manqueront pas de vanter la magnanimité et l'humanité du gouvernement!...

CHRONIQUE POLONAISE.

I. *Actes de l'Administration russe.* — L'empereur Nicolas poursuit son système de persécution en se mettant au dessus de tout traité, de toute convention, de toute loi. Il n'agit qu'au gré de son caprice, et sous l'inspiration de la haine et de la vengeance. Le 15 juillet dernier, il signa un décret qui ne parut que le 5 novembre (1), par lequel le digne évêque de Cracovie, Skórkowski, fut condamné à la perte de son évêché et au bannissement perpétuel, pour avoir, pendant la guerre d'indépendance, fait cause commune avec la nation ; pour n'avoir pas, en sa qualité de prêtre, renié le caractère de citoyen et de Polonais. Modèle de vertus et de piété, l'évêque Skórkowski (que nous nommerons toujours ainsi, car un ukase d'autocrate ne saurait jamais le priver de sa dignité épiscopale) a, pour se consoler dans son malheur, le témoignage de sa conscience, le respect de ses concitoyens, et l'estime de la catholicité. Cette unanimité de suffrages en sa faveur sera le contre-coup de la réprobation générale qui a accueilli le nouvel arrêt de l'oppresseur, arrêt qui viole ce que les hommes regardent comme sacré, le sentiment d'équité naturelle, la générosité dont un vainqueur use ordinairement après la victoire, les droits de la religion et les stipulations des traités. Un évêque est-il un fonctionnaire amovible, qui dépend du vain caprice d'un czar ? Il ne suffit pas, d'après les principes du catholicisme, d'un simple décret royal pour rompre les liens qui unissent le pasteur à son diocèse. L'évêque de Cracovie a, dans sa circonscription, outre des parties du royaume de Pologne, la ville et le territoire de Cracovie, pays indépendant, auquel le libre exercice de la religion catholique a été assuré en vertu du du royaume. Mais un autocrate qui a pris à tâche de détruire en en Pologne et la religion et la nationalité, tient-il compte de ces Pologne et la religion et la nationalité, tient-il compte de ces considérations ?

Un singulier acte de diplomatie russe est venu fixer l'atten-

(1) Voyez le Dziennik Powszechny du 5 novembre, n° 301.

tion des publicistes (1); c'est un décret rendu en date du 4 octobre dernier, à Varsovie, au nom de l'empereur Nicolas, par lequel le droit de *détraction* est réciproquement aboli entre le royaume de Pologne d'une part, et la Confédération Helvétique et le canton de Berne de l'autre. Qui ne croirait, à ne voir que la date du décret de Varsovie, qu'il s'agit d'une manifestation de rapports internationaux entre la Pologne et la Suisse; que l'on fait vraiment jouer au premier de ces deux pays une espèce de rôle actif et politique; et que cela annonce peut-être un changement de conduite, un retour à la justice, à la modération? Qu'on se rassure, et qu'on lise avec attention ce décret, signé à la vérité le 4 octobre dernier, mais qui a rapport à une convention dont les ratifications ont été échangées à Berne le 14 août 1830, trois mois avant la révolution de Pologne. Ce n'est donc qu'un vieux carton vidé, dans l'intention probable de faire croire que les deux états de la Pologne, celui du 14 août 1830 et celui du 4 octobre 1833, sont identiquement les mêmes, et que, par conséquent, le traité de Vienne est encore respecté et parfaitement en vigueur. Mais le monde a jugé depuis long-temps et ce traité et ceux qui l'ont violé, et il ne se laisse pas prendre à des leurres aussi grossiers.

Nous avons parlé dans le numéro III du *Polonais*, de trois nouveaux impôts dont l'oppresseur de la Pologne a grevé ce malheureux pays: la taxe ou octroi payable par les bâtimens arrivant sur la Vistule, l'impôt personnel pour rembourser la banque, et l'octroi sur les viandes. Toutes ces charges imposées au pays en sus des contributions existantes avant la guerre, n'étaient pas encore suffisantes. Un ukase du 27 mai 1833, que nous trouvons dans le journal officiel (2), établit une rétribution, dite classique, égale au vingtième du revenu, pour subvenir aux frais de construction de la citadelle de Varsovie. Qui ne se rappelle ici le sort de la Suisse, de cette *Uri* dont les malheureux habitans étaient forcés par l'infâme Geisler d'élever de leurs propres mains une forteresse destinée à les tenir dans l'esclavage. Acceptons l'augure de ces noms et de ces faits. Le temps viendra où la maison de Romanof, comme celle de Habsbourg, verra se briser entre ses mains les armes dirigées contre ses victimes.

(1) V. le Dz. Pow. du 14 septembre 1833, n° 310.
(2) V. le Dz. Pow. du 15 novembre 1833, n° 311.

Les gouvernemens arbitraires, ceux même qui, comme celui de Nicolas, ont pris le parti de braver l'opinion, ont quelquefois recours à des prétextes pour colorer leurs injustices. Nous en voyons un exemple dans une ordonnance récente, publiée à Varsovie, le 4 octobre dernier (1). On sait qu'il n'y a pas de charge plus pesante pour les habitans que les logemens militaires. Si elle l'est partout, combien plus ne pèse-t-elle pas dans un pays gouverné militairement, dans un pays confié à une administration russe, dont la corruption et la barbarie sont avouées par les Russes eux-mêmes (2). L'ordonnance citée semble annoncer que ce fléau va cesser en Pologne, au moyen d'une taxe perçue sur tous les propriétaires ou locataires des villes. Ce serait un allégement et partant un bienfait pour ce pays en proie à toutes sortes de rigueurs et de persécutions. Mais tel n'est pas le véritable but de l'ordonnance. Les logemens militaires ne seront pas loués de gré à gré avec les fonds provenant de la taxe; mais, au contraire, les logemens seront assignés *en nature* par un comité nommé *ad hoc*, et composé indistinctement de chrétiens et de juifs, afin d'offrir plus de garantie, d'impartialité et d'indépendance, c'est-à-dire pour prendre les choses, non pas telles qu'elles paraissent, mais telles qu'elles sont en réalité, de Polonais et de Russes. Pour ces logemens en nature, qui pourront être *doublés* par le comité en cas de besoin, on offrira au propriétaire une indemnité d'un sou par soldat par jour. Ces dispositions n'offrent donc qu'une chose positive; c'est la taxe à payer par les propriétaires et locataires, laquelle monte à un tiers pour cent de la valeur d'assurance des maisons, et qui peut être augmentée à volonté; tout le reste est arbitraire et onéreux en même temps, et laisse les choses dans le même état, au nouvel impôt près, et fournit matière à un article louangeur dans la Gazette d'État de Prusse et dans celle d'Augsbourg.

Nous consignons ces différens faits sans témoigner le moindre étonnement. Il est de l'essence de tout gouvernement arbitraire de ne rien respecter; à ses yeux, il n'y a d'autre droit que la convenance du pouvoir, et s'il peut ainsi s'attaquer à la propriété, il peut également violer les lois. Nous en

---

(1) V. le Dz. Pow. du 15 novembre 1833, n° 311. — (2) Voyez l'ouvrage intitulé : Wyzygin, ou le Gil-Blas russe.

voyons un exemple dans un ukase de Nicolas, daté du 14 octobre dernier (1). Cet ukase abolit, *motu proprio*, un article fondamental, le 10ème du Code pénal Polonais. En vertu de cet article, tout habitant du royaume de Pologne ne pouvait être jugé que par les tribunaux du royaume. Dorénavant, tout sujet du royaume prévenu d'un délit commis dans l'empire, comparaîtra devant les tribunaux russes. Pour pallier cette infraction faite à une immunité sanctionnée par un Code voté par les deux chambres législatives et approuvé du roi, le même ukase assure la réciprocité en cas que le lieutenant du royaume, à Varsovie, vînt à l'exiger. Un Russe, un lieutenant du czar pourrait-il réclamer contre un Russe en faveur des tribunaux polonais? Encore un leurre qui, pour être législatif, n'en est pas moins grossier.

Les journaux stipendiés par la Russie ne manqueront pas d'emboucher la trompette pour proclamer les progrès de l'industrie dans le royaume, à l'occasion des trois patentes accordées à Varsovie à des fabricans. Nous n'irons pas troubler leur ivresse, et nous nous bornerons à faire observer que ces patentes ont été accordées à trois étrangers, dont deux, MM. Philippe et Bajer, fabriquent des liqueurs spiritueuses, et le troisième, M. Max, est facteur de pianos.

Nous avons plusieurs nouvelles nominations à consigner dans le royaume. Le général russe *Pankratief*, déjà membre du conseil d'administration, vient d'être nommé gouverneur militaire de Varsovie. Comme il préside en même temps les délibérations du conseil d'état, il pourra le mener tambour battant, d'autant plus qu'un cinquième général russe, M. Ożarowski, vient d'être nommé membre du même conseil. MM. Louis Osinski, François Jaźwinski et Ignace Woyciechowski, tous trois promus au grade de maître des requêtes, font aussi partie du conseil d'administration.

Dix-sept nouveaux juges et procureurs ont été nommés par le conseil d'administration. On sait que les magistrats du royaume ont cessé d'être inamovibles. Les mutations sont à l'ordre du jour. Si les nouveaux titulaires sont les protégés du pouvoir, ceux qui leur cèdent leurs places ont pour eux le préjugé d'une conduite ferme et loyale. Tout cela n'a rien qui

(1) Voyez le Dz. Pow. du 17 novembre 1833, nº 313.

étonne; mais nous voyons avec surprise qu'on n'ait donné que la très modeste place de juge suppléant au tribunal de 1re instance, à M. Maciejowski, ci-devant professeur à l'Université de Varsovie, savant légiste, auteur célèbre, même à l'étranger. Le comte Édouard Raczynski a été nommé conseiller honoraire des mines; et M. Weisflog, Allemand de nation, que l'on qualifie de Polonais, vient d'obtenir le grade de général et le commandement de Lublin. Nous terminerons cette note sur les actes de l'administration russe, par un décret de séquestre et un autre de confiscation, publiés par le conseil d'administration de Varsovie. Le premier de ces décrets, en date du 18 juin dernier (1), atteint tous les Polonais qui, munis de passeports russes pour se rendre à l'étranger, n'auraient pas, après le terme échu, justifié de leur retard par-devant les légations russes respectives. Douce et équitable administration, qui n'a qu'une seule mesure de peine pour la rebellion à main armée, et pour un simple oubli de formalité! Le second décret, en date du 27 septembre dernier (2), est porté contre M. Constantin Swidzinski, dont la propriété vient d'être confisquée une seconde fois par ordre de M. de Lewachew, gouverneur de Kiow.

II. *Faits relatifs à la Pologne soumise.* — a. *Royaume.* — Un comité de bienfaisance installé à Varsovie, est présidé par M. Lubowidzki, président de la Banque; il est composé de 11 membres, parmi lesquels on distingue des ecclésiastiques, un avocat, un médecin, un architecte et d'autres fonctionnaires. Neuf tuteurs, dont chacun surveille un hôpital ou un institut spécial, sont les organes du comité. Nous applaudissons à la création de cet établissement, qui n'est que trop nécessaire dans un pays où les misères individuelles ont suivi et accompagné l'infortune publique.

Aux termes de la loi (encore respectée) qui a créé l'association du crédit territorial, on a procédé à l'élection du comité qui représente les tenanciers des lettres de gages. M. Stanislas Wegrzecki a été nommé président de ce comité, dont les quatre membres sont MM. Kulikiewicz, Sojecki, Mierzejewski et Łaszewski.

---

(1) V. le Dz. Pow. du 24 octobre 1833, n° 290. — (2) V. le même, n° 315.

Conformément à la même loi, on a opéré le 15e tirage des lettres de gages à payer et à amortir.

	FLORINS POLONAIS.
Les 14 tirages précédens ont amorti une somme de	31. 703. 000.
Le 15e tirage à produit l'amortissement de	6. 424. 000.
Total des lettres de gages amorties.	38. 127. 100.

Le journal officiel de Varsovie annonce le départ de quatre commissaires qui ont quitté la Pologne le 18 octobre pour se rendre à Saint-Pétersbourg; ce sont MM. Cyprien Zaborowski, Romuald Hube, Vincent Cichorski et Hiéronime Piotrowski.

Ils sont nommés membres d'un comité chargé de présenter un Code de lois pour le royaume. C'est le texte de l'article officiel (1).

Un étranger qui lira cet article ne dira-t-il pas : « Quoi ! la Pologne est encore sans lois, sans Code; et il faut que des délégués aillent en Russie en faire l'apprentissage, comme jadis les Romains allèrent en chercher en Grèce? Mais, qu'on se détrompe. Il y a des siècles que la malheureuse Pologne possède ses Codes, témoin le Statut de Lithuanie, qui régissait naguère les provinces au delà du Niémen et du Bug. Le royaume de Pologne a eu plus tard le Code-Napoléon, adopté par ses représentans, Code auquel la nation s'est attachée de conviction et d'habitude, et que le gouvernement russe, fidèle à son système de persécution, s'efforce de tronquer et de défigurer. La Pologne a son Code pénal, imparfait peut-être (celui des Français est-il à l'abri de toute critique?), mais enfin elle le possède en vertu d'un vote législatif. Que doivent donc faire à Saint-Pétersbourg les légistes délégués? quelle est leur mission? Ils y vont pour développer l'article 31 du Statut organique imposé au soi-disant royaume, par son oppresseur, en date du 26 février 1831. Cet article stipule que les lois pour la Pologne seront faites par l'empereur, après avoir passé par l'examen et la confirmation du Conseil de l'empire russe. Le Code civil français refondu en Russie! Le résultat de la civilisation et des lumières réu-

---

(1) V. le Dz. Pow. du 19 novembre 1833, n° 315. — (2) V. le même, du 20 octobre 1833, 286.

nies de tous les légistes de l'Europe, soumis au creuset du moyen-âge, que dis-je? à l'ignorante présomption des Tartares et à la barbarie du nouveau Basilidès! *O tempora!...* Et c'est de ce pouvoir ignorant et brutal que nous pourrions espérer des résultats avantageux pour l'instruction publique? A quoi bon faire ouvrir des écoles, comme celle qu'on a installée à Płock le 7 octobre dernier (1)? Qu'y verra-t-on? Un général russe présidant l'assemblée, un maître d'école flagornant Nicolas en sa qualité de protecteur des sciences, et un jeune étudiant polonais, auquel il n'a été permis, dans un discours obligé, que de donner un aperçu sur la littérature allemande! Pauvre jeune homme! ton cœur navré pensait sans doute à un temps qui n'est plus, à ces jours où les murs scolaires retentissaient du nom de patrie, de Pologne, et où tu faisais vœu de n'étudier que pour pouvoir un jour servir utilement ton pays!

Le journal officiel du 8 novembre dernier (2) a inséré un article emprunté à une autre feuille de Varsovie, le *Correspondant de Varsovie*, rédigé en langue allemande. Cet article est écrit en forme de lettre, datée de Paris du 24 octobre. Nous ne voulons pas reproduire ici les plates invectives et les inculpations absurdes lancées contre des hommes que l'émigration polonaise compte parmi ses membres les plus honorables; et nous nous réunirons volontiers au rédacteur du *Messager* (3), qui, prenant l'initiative, a fortement repoussé l'assertion fausse de l'auteur sur le peu d'estime et de considération que les nobles débris de la glorieuse Pologne trouvent en France. Nous ajouterons une observation appuyée sur des renseignemens exacts: c'est que la police russe entretient des agens à Paris pour calomnier des hommes qui sont à l'abri de ses coups, et qu'elle ne peut charger de chaînes pour les traîner au delà de l'Oural ou pour les ensevelir dans les mines de la Sibérie. Tout cela est dans l'ordre; la police a de longs bras, et l'*auri sacra fames* lui procure des affidés même dans les rangs où il ne viendrait dans l'idée de personne de les supposer. Il est encore beaucoup plus pénible d'apercevoir une espèce de coïncidence entre l'article du *Correspondant de Varsovie* et les numéros 11,

(1) Voyez le Dziennik Powszechny du 12 octobre 1833, n° 278.

(2) Le même, du 8 novembre 1833, n° 304.

(3) V. le Messager du 1er décembre 1833.

12, 13, 14 et 15 de la *Nowa Polska* : les mêmes inculpations, les mêmes assertions calomnieuses se reproduisent dans la feuille que stipendie Nicolas et dans celle que rédigent des républicains polonais. Cette coïncidence va même jusqu'à une accablante identité d'expressions employées et de chiffres cités à l'appui. N'est-il pas déplorable de voir ainsi la *Nowa Polska*, avec sa tendance excentrique et désorganisatrice, servir, bien involontairement sans doute, à l'envi des feuilles russes, les intérêts directs de l'autocrate ?

b. Lithuanie. — L'antique Lithuanie, cette vaste province de la Pologne, si renommée par son patriotisme, son dévouement à la cause nationale, et sa belle jeunesse, si ardente, si valeureuse, si appliquée à l'étude des sciences et des arts; la Lithuanie est en proie à la fureur de plusieurs satrapes russes, que l'histoire citera à côté des noms voués à l'exécration universelle des Polonais, comme ceux des *Drewicz* et des *Ertels*. Nous citerons le prince *Trubecki*, proconsul en Samogitie, et M. *Mourawief* à Grodno. Il n'est point de genre de cruautés et de barbaries que ces deux satrapes n'aient exercées sur leurs malheureux administrés. Le dernier est un parent de Mourawief, qui fut supplicié à l'avènement de l'empereur Nicolas. On cite la réponse qu'il fit à un général qui le questionnait relativement à cette parenté : « *Je ne suis pas*, répondit-il, *des Mourawief que l'on pend, mais bien de ceux qui font pendre.* » C'est lui qui a été le bourreau de Michel Wołowicz, de ce martyr volontaire qui n'a été conduit à la mort qu'après avoir subi les plus affreuses tortures, par ordre et sous les yeux de Mourawief. Le prince Trubecki se plaît, dans la férocité de son caractère, à poursuivre les habitans des arrondissemens de *Rosienie*, de *Szawle* et de *Telsze*. Aujourd'hui encore il recherche ceux qui ont pris part à la guerre de 1831, et quand il ne peut obtenir des aveux, il tâche de les arracher à la douleur. Un pauvre villageois, père de cinq enfans, reçut, en présence du prince Trubecki, des milliers de coups : la crainte de se voir ravir ses fils et de les voir traîner en Sibérie fit triompher le martyr; la barbarie fut inutile, et aucun aveu ne sortit de sa bouche.

c. *Volhynie* et *Podolie*. — C'est surtout la persécution religieuse que nous voyons exercer dans ces provinces. Dans l'arrondissement d'Owrucz, il n'est plus resté qu'une seule église

paroissiale catholique ; toutes les autres ont été livrées au culte grec. Les habitans, privés des secours religieux, aiment mieux ensevelir eux-mêmes les morts que de s'adresser à cet effet à des prêtres russes ou apostats. Le fameux catéchisme de Nicolas est le thême obligé de toutes les conférences religieuses, et les catholiques sont forcés d'y assister deux fois par semaine. Le noviciat est aboli pour tout le clergé régulier catholique. Au dernier recrutement, le gouvernement a fait relâcher les paysans qui déclaraient avoir, pendant la guerre, usé de voies de fait contre les propriétaires insurgés.

III. *Réfugiés en Prusse et en Gallicie.* — Deux mesures également cruelles, injustes et monstrueuses viennent d'être prises par les gouvernemens d'Autriche et de Prusse. C'est le transport forcé des réfugiés polonais en Amérique. La coïncidence de ces deux faits semble trahir leur source commune dans une résolution prise à Munchen-Gratz. Plus de 500 Polonais viennent d'être embarqués à Dantzig ; et plus de 600 attendent le même sort à Trieste.

Etrange manière d'exercer la haute police, de faire des arrestations, de lancer des condamnations en masse et de faire un nouveau Botany-Bay, d'une terre éloignée, indépendante, et qui, jusqu'ici, n'avait été dans le cas de recevoir que des colons libres, qui faisaient volontairement choix du Nouveau-Monde pour se soustraire aux tracasseries de l'Ancien-Continent! Si tel est irrévocablement le sort qui attend les derniers débris de la glorieuse lutte de 1831 ; s'il est vrai que la colonie, exclue de la Baltique, cingle déjà vers l'Ouest, et que celle de l'Adriatique lève l'ancre pour la même destination ; si aucun incident ne vient entraver cette mesure d'iniquité, qui rappelle les déportations de Sinamary ; si aucun pouvoir indépendant, et non soumis au tribunal de Munchen-Gratz ne vient arrêter son exécution ; il ne nous restera plus qu'à faire des vœux pour que ces prisons flottantes soient préservées de toute tourmente, de tout orage qui pourrait engager leurs geôliers à des résolutions semblables à celle de ce capitaine anglais qui, récemment, sur les côtes de Boulogne, a mieux aimé périr lui-même avec son équipage, que de laisser toucher terre à ses prisonniers.

Que le ciel daigne les conduire à leur destination ! Qu'il inspire aux chefs de la fédération américaine des sentimens d'hos-

pitalité envers des hommes qui ne souffrent que pour avoir déployé un noble caractère et une persévérance digne d'être appréciée dans la patrie de Washington et de Franklin !

IV. *L'Emigration.* — Des renseignemens que nous croyons exacts nous apprennent le résultat des votes recueillis pour le choix des nouveaux membres du comité de l'émigration. Sur 4,000 réfugiés polonais actuellement en France, 2,627 ont donné leurs suffrages. Les quatre suivans ont réuni la majorité absolue, et ont été élus membres : le général Dwernicki, le général Sierawski, le palatin Ostrowski et le député Jełowicki. Comme le nombre de ces membres a été fixé à quinze, les onze qui n'ont pas obtenu la majorité voulue seront nommés dans une nouvelle réunion de suffrages. Elle se bornera à un vote de ballottage entre vingt-deux noms qui ont le plus de voix après les quatre choisis.

Les dépôts de réfugiés polonais en France, qui ne montaient dernièrement qu'au nombre de dix-sept, comme nous l'avons consigné dans notre n° II, se sont accrus jusqu'à cent trente-quatre. Les réfugiés y sont distribués dans 36 départemens.

Anniversaire du 29 *novembre* 1830. — Ce glorieux événement a été célébré par les réfugiés polonais, à Paris, comme les années précédentes. La Société littéraire polonaise y a consacré sa réunion du 28 novembre. Trois allocutions y ont été faites : la première par M. T. Morawski (1) ; la seconde par M. Plichta ; la troisième par le comte Plater, vice-président de la Société.

Le fragment suivant est emprunté au discours de ce dernier.

« S'il est honorable de célébrer une fête nationale par une » commémoration particulière, une fête, qui contribue par » elle-même à nourrir le feu sacré de notre nationalité, à rap-» procher les opinions, à donner un nouveau prix à la persé-» vérance, il n'est pas moins honorable ni moins utile de la » consacrer par des actes d'une utilité immédiate. Eloignés et » proscrits du sol natal, recueillis sous un ciel étranger, mem-

(1) Le Courrier Français du 1er décembre l'a insérée textuellement. Le rédacteur de cette feuille a été induit en erreur sur le motif de cette allocution. La commémoration et les discours ont eu lieu à la suite d'une délibération de la Société prise uniquement pour consacrer le souvenir du jour qui commença la dernière guerre d'indépendance en Pologne.

» bres d'une société si recommandable, que pouvons-nous » pour le bien de la cause polonaise, pour la révolution dont » l'anniversaire d'aujourd'hui rappelle la gloire? S'agit-il de » combattre? Hélas! Messieurs, pour ceux d'entre nous à qui » l'âge permet de manier le fer vengeur, il n'est point pour le » moment d'arène ouverte, il n'y a point de champ de bataille » pour mourir. S'agit-il du sacrifice des fortunes? — Ce sacri- » fice est consommé : et à ce titre, nous pouvons tous nous » regarder de front. — Ce n'est donc que nos loisirs et nos « travaux que nous pouvons porter en offrande à notre patrie; « ce noble tribut, cette contribution intellectuelle; voilà ce » que la cause nationale réclame de tous les Polonais; voilà » ce qu'elle demande à chaque membre de notre Société. — » Fort de cette considération, si puissante dans tous les cœurs » Polonais, j'aurai l'honneur de faire une proposition, dont » l'exécution ne présente aucune difficulté. »

Ici le vice-président fit la proposition d'engager les membres de la société à fournir à chaque réunion, à tour de rôle, des articles relatifs à la cause nationale. La société, tout en adoptant la proposition, ajourna la discussion sur les détails, et donna à l'arrêté la date du 29 novembre. Ce glorieux anniversaire fut encore célébré dans une réunion publique. Le *Messager*, le *National*, le *Journal de Paris*, les *Débats*, le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et le *Galignani* ont donné quelques détails sur cette fête; nous nous bornerons donc à en compléter le tableau. Le général Lafayette offrit ses salons pour cette brillante réunion, embellie par la présence de plusieurs dames polonaises et d'un grand nombre d'étrangers de distinction. Des drapeaux polonais, français, anglais et américains, entouraient ce sanctuaire de la nationalité polonaise. Sur un des drapeaux polonais on lisait les paroles suivantes : *Persévérance, espoir, la Pologne n'est point encore perdue*. C'est ce même drapeau qui, le 29 novembre dernier, fut présenté à Birmingham à un nonce polonais. Le général Lafayette ouvrit la séance en rendant hommage à la plus légitime des révolutions; le général Dwernicki, président du comité polonais, et le palatin comte Ostrowski, prirent ensuite la parole. Le vénérable Niemcewicz, dans une allocution pleine d'énergie et d'éloquence, donna d'excellens conseils à l'émigration polonaise en l'engageant à rester persévérante, unie, et à apprécier l'hospita-

lité de la France. M. Doméyko retraça avec talent la part brillante que prirent la Lithuanie et les terres russiennes à la grande œuvre nationale. Nous regrettons de devoir consigner ici un incident fâcheux, qui a singulièrement contrasté avec la solennité du jour du 29 novembre, et affligé tous ceux qui conservent de la sympathie pour la cause polonaise. Un jeune orateur dont nous ne savons pas le nom, a, dans une violente diatribe, outragé le caractère sublime de la révolution polonaise, méconnu l'hospitalité qu'il a trouvée en France, et dirigé des invectives et des inculpations calomnieuses contre les membres les plus honorables de l'émigration. Nous voyons avec peine que l'orateur se soit laissé emporter à un langage passionné, et, fidèles à notre mission, nous ne nous lasserons pas de recommander aux réfugiés polonais, la modération, l'union et la persévérance, les plus redoutables armes qu'ils puissent opposer à leurs ennemis.

Plusieurs villes en France ont célébré l'anniversaire du 29 novembre. Nous citerons, entre autres Nancy, Dijon (1), Niort et Laval. A Nancy, la présence d'une vingtaine d'enfans polonais réunis dans cette ville pour y continuer leurs études, a rendu cette solennité extrêmement touchante. A Laval, il y a eu un concert auquel ont assisté toutes les notabilités de la ville. Bruxelles a aussi payé son tribut d'admiration et de sympathie à la révolution polonaise; les autorités civiles et militaires ont voulu s'associer à cette cérémonie, et la fête a été célébrée à l'Hôtel-de-Ville.

La Société des Amis de la Pologne, à Londres, à Birmingham, à Edimbourg, à Hull, et dans plusieurs autres villes de la Grande-Bretagne, a dignement célébré l'anniversaire du 29 novembre. Un fait digne de remarque, c'est qu'à Edimbourg, la réunion s'est tenue dans l'église de Saint-André et sous la présidence du lord prévôt.

---

(1) Nous tenons d'un témoin oculaire digne de foi, que dans cette ville où la réunion se composait de 500 personnes, parmi lesquelles on ne comptait que vingt Polonais, quelques individus étrangers à l'émigration polonaise ont fait quelques tentatives pour donner à cette solennité le caractère d'une fête républicaine. Nous ne saurions trop déplorer l'aveuglement de ces prétendus amis de la Pologne, qui veulent se servir de ses enfans dispersés comme d'un instrument de leurs passions et de leurs projets.

L'émigration a encore perdu quelques uns de ses membres: M. Silvestre Czekierski est décédé à Bruxelles, le 28 octobre dernier ; M. Venceslas Zwierzchowski est mort à Bourges, le 28 septembre ; M. Jasiuk, officier distingué, est mort à Barèges, dans le même mois.

Voici les publications les plus récentes de l'émigration :

1° *Sybilla Tułactwa Polskiego*, ou la Sybille de l'émigration, publiée par F. Grzymała. Nous reviendrons prochainement sur cet écrit.

2° *Nowa Polska*, n°s 12, 13, 14 et 15.

3° *Pielgrzym Polski* (ou le Pélerin), nos 26, 27, et 28.

4° *Katechizm Polityczny*. Catéchisme politique.

5° *Przyszłość*. L'Avenir, écrit périodique, par M. Gurowski. (Sous presse.)

6° Questions des Juifs polonais, considérée comme question européenne, par J. Czynski.

7° Analyse et parallèle des trois constitutions polonaises, 1791, 1807 et 1815, par J. Lelewel, traduit du polonais par E. Rykaczewski. Arras.

Le *Czas* a cessé de paraître. Nous n'avons pas encore de nouveaux numéros du *Mémorial de l'Emigration* et du *Phénix*. On dit que ces écrits périodiques reparaîtront incessamment.

Trahisons en Pologne. Réponse au général Chrzanowski, par Vinceslas Zwierzchowski. 1833. Bourges.

NOUVELLES DIVERSES.

On nous mande de Londres qu'outre la réunion des Amis de la Pologne à Edimbourg, il y en eut encore une à Glasgow, qui fut comme la première présidée par le lord prévôt.

— Miss Pardoe vient de publier à Londres une poésie pleine d'ame et de sentiment, intitulée *the Polish Children* (les Enfans Polonais). C'est une peinture touchante du traitement odieux infligé aux enfans de cette nation.

— Un nouveau journal républicain français consacré à la Pologne, vient de paraître à Bruxelles; il a pour titre l'*Ami du Peuple*. On cite M. Lelewel comme rédacteur de cette feuille.

— Les Polonais résidant dans le département de Lot-et-Garonne ont célébré l'anniversaire de leur glorieuse révolution ;

la réunion se composait de citoyens notables et d'hommes de tous les partis. Le bon ordre n'a pas été un instant troublé.

— Nous apprenons que M. Mik....., réfugié Polonais d'une famille très recommandable et qui vient d'être dépouillé par l'ordre du Czar de ses riches propriétés, vient d'entrer en qualité d'expéditionnaire dans une étude de notaire à Paris.

— Le nombre des journaux polonais ne s'élève plus qu'à dix. Cinq paraissent à Varsovie; un à Saint-Pétersbourg; un à Vilna; un à Lemberg; un à Cracovie, et un à Posen. Pendant la révolution polonaise il en paraissait plus à Varsovie que maintenant dans tout le royaume de Pologne.

— Nous sommes heureux de pouvoir consigner ici un trait de sublime désintéressement qui honore l'émigration polonaise. M. le docteur Marcinkowski, un des médecins les plus distingués de Pologne, à qui l'académie des sciences vient de décerner une médaille de la valeur de mille francs, pour les importantes observations et les renseignemens qu'il a donnés sur la marche et les progrès du choléra en Pologne, en exprimant à l'académie toute sa gratitude pour l'honneur qu'il en recevait, l'a priée de convertir cette médaille en sa valeur intrinsèque, et de l'offrir à l'*Association des Etudes*, pour venir au secours des jeunes polonais qui s'adonnent à la médecine.

— Le résultat des conférences de Munchen-Grätz ne s'est pas fait attendre pour les malheureux Polonais. Le départ des réfugiés de Dantzig a été suivi du départ des réfugiés de Trieste. On nous mande de cette ville que cinq cents Polonais ont été embarqués à bord des deux frégates autrichiennes, *l'Hébé* et *la Guerriera*. Les capitaines ont reçu l'ordre de ne relâcher qu'à Gibraltar, et seulement dans le but de renouveler les approvisionnemens. La destination de ces frégates est New-York.

— Outre les réunions publiques consacrées aux intérêts de la Pologne qui ont eu lieu en Angleterre, et dont nous avons parlé, il y en a eu plusieurs autres dans l'Ecosse et l'Irlande, à Dublin, à Sterling, à Perth, etc.

— La société des amis de la Pologne à Londres a subi une amélioration notable dans sa nouvelle organisation. Un comité spécial a été créé pour faciliter les moyens d'instruction aux jeunes Polonais, avec le concours des autres associations polonaises du royaume.

— Le docteur Chalmers, président de la société polonaise à Hull, a rendu compte, dans la séance annuelle du mois de novembre des travaux et des progrès de la société. Les dames présentes à cette réunion ont résolu de former un bazar pour donner des secours aux réfugiés polonais.

— Le gouvernement russe se démasque de plus en plus. Nicolas n'a pas rougi d'adresser dans un ukase récent les paroles suivantes à ceux qui ajoutent foi au bruit qui se répand sur l'affranchissemnt des cerfs. *La servitude ne peut ni ne doit être abolie; c'est le régime le plus favorable au peuple, elle le garantit de l'indigence et de la famine.*

— Nous apprenons avec le plus vif regret que M. Arthur Zawisza, brave compagnon du capitaine B..., dont il est question dans l'article *Une journée d'insurgés*, a été pendu à Varsovie le 14 novembre, à 9 heures du matin. Le même jour, M. Palmar, d'origine française, M. Giecoł'd, et M. Szpek ont été fusillés.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

(SUITE.)

— Ami (l') du Peuple, journal consacré à la Pologne. Bruxelles, 1833. 1er nº.

— Analyse et parallèle de trois constitutions polonaises, 1791, 1807 et 1815, par J. Lelewel, traduit du polonais par E. Rykaczewski. Arras, 1833.

— Krótki Katechizm Polityczny. — Catéchisme politique, abrégé.

— Notatki Oficera polskiego o przejsciu korpusów Giełguda i Chłapowskiego do Pruss z listą imienną więzionych po fortecach pruskich. — Notes d'un Officier polonais sur le passage des corps d'armée des généraux *Giełgud* et *Chłapowski* en Prusse. Paris, 1833. In-18.

— Notice biographique sur *J. Lelewel* (extrait de la *Biographie des Contemporains*). Paris, 1828. In-12. 13 p.

— Notice sur la vie et les poésies d'*Adam Mickiewicz* (extrait de la *Revue Encyclopédique*. Mai 1830); par *Alphonse d'Herbelot*. In-8 de 18 p.

— Notice sur les poésies de *Jules Słowacki*, par *L. Lemaître* (extrait de la *Revue Européenne*. Janvier 1823. In-8 de 16 p.

— Nouvelle Religion imposée aux Polonais, catéchisme du culte dû à la personne du tout puissant empereur de toutes les Russies. In-8. 4 p.

— Nowa Polska pismo peryodyczne. Paryż, 1833. — Nouvelle Pologne, écrit périodique. Paris, 1833.

— Nowe Pismo Emigracji polskiej (Fenix), staraniem Bronikowskiego, Plichty i Kunatta. — Nouvel Écrit de l'Émigration polonaise (Phénix), publié par par *Bronikowski*, *Plichta* et *Kunatt*. Nº 1 — 12. Paris, 1833. In-8.

— Nuit (la) du 15 août 1831 à Varsovie, précédée d'un Aperçu rapide de toute la révolution par *Jean Czyński*; traduit du polonais par *J. K. Ordyniec*. Paris, 1833. In-8 de 94 p.

— Ogłoszenie Stowarzynia naukowej pomacy. — Programme de l'Association pour la cultivation des Sciences. Paris, 1833. In-12, en 3 langues.

— Ogół Polaków zakładu Aweniońskiego. — Les Polonais du dépôt d'Avignon. 19 décembre 1832. Avignon. In-8 de 16 p.

— Oiseaux de passage, poésie dédiée aux proscrits polonais. 1833. Agen. In-18.

— O ostatnich wypadkach rewolucji polskiej w odpowiedzi na biografiją Jenerała Macieja Rybińskiego przez Bonawenturę Niemojowskiego. — Des derniers événemens de la révolution de Pologne, par *B. Niemojowski*. Paris, 1833. In-8. 66 p.

— O Projekcie oddalenia Polaków z Paryża. — Projet d'éloigner les Polonais de Paris (lithogr. 4 p. in-fol.). 1er décembre 1831.

— Orphelin (l') polonais à la France, par *Danne* et *Gruel*. Paris, 1832; Vimont, galerie Véro-Dodat. In-8 de 22 p.

— O Towarystwie wzajemnej pomocy. — De l'association des secours mutuels, par *A. Jełowicki*. Paris, 1833. 62 p.

— Otwarcie kursu historji i statystyki polski w zakładzie polaków w Bourges prez X. Godebskiego. — Discours pour l'ouverture du cours de l'histoire et de la statistique polonaise au dépôt polonais de Bourges, par *Godebski*. Bourges, 1832.

— Pamiętnik Emigracji wydawany przez Michała Podczaszyńskiego. — Mémorial de l'Émigration, publié par *Michel Podczaszyński*. Paris, 1832—1833. 3 vol.

— Pamiętniki o powstaniu Litwy i ziem ruskich w r. 1831. — Mémorial de l'insurrection lithuanienne et des terres russiennes, en 1831; par *Félix Wrotnowski*. Paris, 1833.

— Peuple d'Iraël (Appel du Comité national polonais aux Juifs). Paris, 1832. In-8 de 8 p.

— Pielgrzym polski (pismo polityce i literature narodowej poswięcone), wydawany przez Eustachego Januszkiewicza; ciąg dalszy przez Bogdana Jańskiego. — Le Pélerin polonais, par *E. Januszkiewicz*. Paris, 1832—1833; Pinard. In-8. 24 numéros. 2 volumes. — Continuation par *Bogdan Jański*.

— Pieśni Pielgrzyma polskiego. — Les Chants du Pélerin polonais, par *K. Gaszyński*. Paris, 1833. In-32.

— Pismo periodyczne Bezansońskie. — Feuille périodique de Besançon (chaque numéro porte le nom d'un soldat polonais). 10 numéros. Besançon, 1833.

— Pisma tyczące się organizacji Legji polskiej w Portugalji. — Pièces relatives à l'organisation de la légion polonaise en Portugal. Paris, 1833. In-8.

— Poezije Adama Mickiewicza. — Poésies d'*Adam Mickiewicz*. IVe vol. Paris, 1833.

— Poezije Juliusza Słowackiego. — Poésies de *Jules Słowacki*. Paris, 1831 — 1833. 3 vol. in-18.

— Poezije Stefana Garczyńskiego. — Poésies d'*Étienne Garczyński*. Paris, 1833. 2 vol in-12.

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME.

Pages.

FIN.



TYPOGRAPHIE DE A. PINARD,
Quai Voltaire, 15.

142, 244, 285
352

BIBLIOTH. UNIV.
JAGELLONICAE